

Données sociales de la branche des services de l'automobile



Édition 2019

Le rapport des données sociales est un **document de référence**, unique et synthétique, des données statistiques les plus récentes sur la formation, les entreprises et les salariés de la branche des services de l'automobile. Il est réalisé par l'Observatoire Prospectif des Métiers et des Qualifications (OPMQ) de la branche des services de l'automobile.

Le rapport des données sociales vise à **outiller les partenaires sociaux dans la définition de leur politique emploi-formation en Commission Paritaire Nationale**.

Il a également pour objectif d'aider les entreprises à mieux anticiper les besoins en compétences et accompagner les salariés dans la définition de leur parcours professionnel.

À ce titre, le rapport des données sociales présente les **données statistiques sur les entreprises, les salariés et la formation** :

- Pour les entreprises : les statistiques présentent les indicateurs d'évolution par secteur et par taille d'entreprise ;
- Pour les salariés : les données permettent de distinguer la répartition par sexe, âge, catégorie professionnelle, secteur et taille d'entreprise ; mais également les mouvements de main d'œuvre (embauches et départs), les rémunérations, l'ancienneté, le temps de travail et le handicap.
- Pour la formation : les données permettent d'apprécier les évolutions par mode de formation, par diplôme et titre ainsi que l'insertion professionnelle.

La production de ce rapport mobilise les données statistiques issues principalement :

- De l'INSEE : dénombrement des entreprises et des établissements, caractéristiques des salariés
- De l'ACOSS : dénombrement des salariés
- De l'ANFA : données sur la formation
- De l'IRP : données sociales

L'ESSENTIEL À RETENIR

- **Le nombre d'entreprises continue d'augmenter pour atteindre près de 142 000 entreprises en 2017.** Ce sont principalement les entreprises de moins de 11 salariés qui ont vu leur volume progresser.
- **Le nombre de salariés progresse pour la quatrième année consécutive pour atteindre 414 500 emplois**, soit une progression de + 1,4 % en 2018. Cette hausse est essentiellement concentrée sur le commerce automobile, la réparation automobile, le secteur du véhicule industriel, ainsi que la location de courte durée. Inversement, l'emploi salarié recule dans les secteurs de l'enseignement de la conduite et du commerce de carburants.
- **En 2018, le taux d'embauche était de 15,6% sur l'ensemble de la branche**, soit 15 embauches pour 100 salariés. Le secteur du commerce automobile est celui qui a le plus embauché en 2018 : près de 38 % des recrutements de la branche. Avec la réparation automobile, cela représente près de deux tiers des recrutements de la branche.
- **Les salaires moyens ont augmenté de + 4,7% en 2 ans (entre 2016 et 2018)**. En 2018, le salaire moyen annuel de la branche est estimé à 31 030 euros bruts pour une personne à temps plein et présente toute l'année. Le salaire médian se situe autour de 26 860 euros bruts.
- Les effectifs en formation ont augmenté de + 3,5 % (+ 2 000 jeunes), principalement sous l'effet de la reprise de l'emploi, qui profite essentiellement à **l'alternance, qui a vu ses effectifs progresser de + 8,6%**.
- **L'insertion professionnelle s'améliore toujours** pour atteindre 72% de taux d'emploi pour les apprentis et 51 % pour les lycéens, 7 mois après leur sortie de formation..

Partie 1

Données de cadrage de la branche

7

1 - Dénombrement des entreprises et des salariés

8

- 1.1 - Dénombrement des entreprises et des établissements
- 1.2 - Dénombrement des salariés

8
9

2 - Zoom sur les entreprises

10

- 2.1 - Historique du nombre d'entreprises et d'établissements
- 2.2 - Historique du nombre d'entreprises selon leur taille
- 2.3 - Répartition des entreprises selon leur taille et leur activité principale
- 2.4 - Créations d'entreprises en 2017 selon la catégorie juridique et l'activité principale
- 2.5 - Dénombrement des entreprises par région
- 2.6 - Dénombrement des entreprises par département

10
10
12
13
14
15

3 - Zoom sur les emplois

16

- 3.1 - Historique du nombre de salariés
- 3.2 - Répartition des salariés selon la taille de l'entreprise
- 3.3 - Répartition des salariés selon la taille de l'entreprise et l'activité principale de l'entreprise
- 3.4 - Répartition des salariés selon le sexe
- 3.5 - Répartition des salariés selon le sexe et l'activité principale de l'entreprise
- 3.6 - Répartition des salariés selon l'âge et le sexe
- 3.7 - Âge moyen des salariés selon l'activité principale de l'entreprise
- 3.8 - Répartition des salariés par catégorie socioprofessionnelle
- 3.9 - Répartition des salariés par catégorie socioprofessionnelle selon l'activité principale de l'entreprise
- 3.10 - Répartition des salariés par catégorie socioprofessionnelle et sexe
- 3.11 - Répartition des salariés par catégorie socioprofessionnelle et taille de l'entreprise
- 3.12 - Dénombrement des salariés par région et nombre moyen de salariés par entreprise employant au moins 1 salarié
- 3.13 - Dénombrement des salariés par département

16
16
17
18
18
19
19
20
20
21
21
22
23

4 - Zoom sur la formation

24

La formation des jeunes

- 4.1 - Historique des effectifs selon le mode de formation
- 4.2 - Répartition des effectifs selon la filière de formation
- 4.3 - Répartition des effectifs selon le niveau de formation
- 4.4 - Insertion professionnelle : évolution du taux d'emploi des apprentis
- 4.5 - Insertion professionnelle : évolution du taux d'emploi des lycéens
- 4.6 - Insertion professionnelle : part d'emploi post-formation correspondant à la spécialité de formation

24
25
25
26
26
27

La formation continue

- 4.7 - Historique des salariés en formation continue
- 4.8 - Historique des salariés en formation continue par sexe
- 4.9 - Répartition des stagiaires en formation continue par durée de la formation
- 4.10 - Répartition des stagiaires en formation continue par nature de la formation
- 4.11 - Volume d'heures de formation prises en charge par l'ANFA par taille d'entreprise

28
28
29
29
30

Partie 2

Données sociales (source : IRPAUTO)

31

1 - Les mouvements de personnel

32

1.1 - Les embauches

32

1.2 - Les départs

35

1.3 - Évolution de l'emploi par activité en 2018

37

2 - Les rémunérations

38

2.1 - La masse salariale brute

38

2.2 - Le niveau des rémunérations

40

3 - Les conditions d'emploi

44

3.1 - L'ancienneté des salariés dans l'entreprise

44

3.2 - La durée hebdomadaire du travail pour les salariés par activité de la branche

45

3.3 - Le taux de CDI pour les salariés par activité de la branche

46

3.4 - Absences

47

4 - Les horaires de travail

48

4.1 - Répartition des entreprises selon l'horaire collectif de travail

48

4.2 - Le forfait jour

48

4.3 - Les heures supplémentaires

49

5 - Les travailleurs handicapés

50

5.1 - Part d'établissements employeurs de salariés en situation de handicap par taille d'établissement

50

5.2 - Part de salariés en situation de handicap par taille d'établissement

51

5.3 - Répartition des salariés en situation de handicap selon le type d'handicap

51

Annexes

53

1 - Glossaire des concepts

54

2 - Note technique

60



Partie 1
Données de cadrage
de la branche

1. Dénombrement des entreprises et des salariés

1.1 - Dénombrement des entreprises et des établissements

Source : INSEE-SIRENE / Concepts définis dans le glossaire page 56
ND : Non Déterminé

Secteur d'activité	Code NAF	Entreprises			Établissements 2017
		2015	2016	2017	
Commerce Automobile	4511Z	36 718	38 176	41 689	46 693
Réparation automobile	4520A	51 486	52 986	55 525	61 176
Commerce et réparation de véhicules industriels	4519Z	3 887	3 871	3 983	4 762
	4520B				
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	4532Z	6 362	6 577	6 961	8 627
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4730Z	3 326	3 234	3 193	6 222
Commerce et réparation de motocycles	4540Z	6 571	6 588	6 681	7 185
Commerce et réparation de cycles	4764Z	1 104	1 027	1 020	1 146
	9529Z				
Contrôle technique automobile	7120A	4 968	5 078	5 198	6 984
Écoles de conduite	8553Z	11 115	11 303	11 625	15 899
	8559B				
Location courte durée	7711A	3 795	4 089	4 637	7 138
	7739Z				
Location longue durée	7711B	446	477	481	779
Démolisseurs-recycleurs	4532Z	404	396	380	449
	4677Z				
Parcs de stationnement	5221Z	ND	499	482	1 962
Stations de lavage	8129B	ND	ND	ND	ND
Total		130 182	134 301	141 855	169 022

La branche des services de l'automobile comptabilisait 141 855 entreprises en 2017. Les entreprises du commerce et de la réparation automobile représentent plus de 73 % des entreprises de la branche. En moyenne, dans la branche, il y a 1,2 établissement par entreprise.

1.2 - Dénombrement des salariés

Source : ACOSS pour les codes NAF entiers et IRPAUTO pour les codes NAF partagés
 ND : Non Déterminé - * Rupture statistique

Secteur d'activité	Code NAF	2016	2017	2018
Commerce automobile	4511Z	148 607	151 152	153 950
Réparation automobile	4520A	107 884	109 875	113 506
Commerce et réparation de véhicules industriels	4519Z	23 501	24 171	25 242
	4520B			
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	4532Z	27 508	27 759	28 441
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4730Z	17 451	17 319	17 045
Commerce et réparation de motocycles	4540Z	10 937	11 170	11 300
Commerce et réparation de cycles	4764Z	2 564	2 486	1 929*
	9529Z			
Contrôle technique automobile	7120A	11 429	11 534	11 597
Écoles de conduite	8553Z	27 733	27 066	25 979
	8559B			
Location courte durée	7711A	12 357	12 727	13 250
	7739Z			
Location longue durée	7711B	3 764	3 709	3 778
Démolisseurs-recycleurs	4532Z	3 402	3 375	3 007*
	4677Z			
Parcs de stationnement	5221Z	4 950	6 294*	5 481*
Stations de lavage	8129B	ND	ND	ND
Total		402 087	408 637	414 505

La branche des services de l'automobile comptabilisait 414 505 salariés en décembre 2018. Près de 71 % des salariés sont employés par une entreprise du commerce ou de la réparation automobile. L'emploi a progressé de + 1,4 % en 2018.

2. Zoom sur les entreprises

2.1 - Historique du nombre d'entreprises et d'établissements

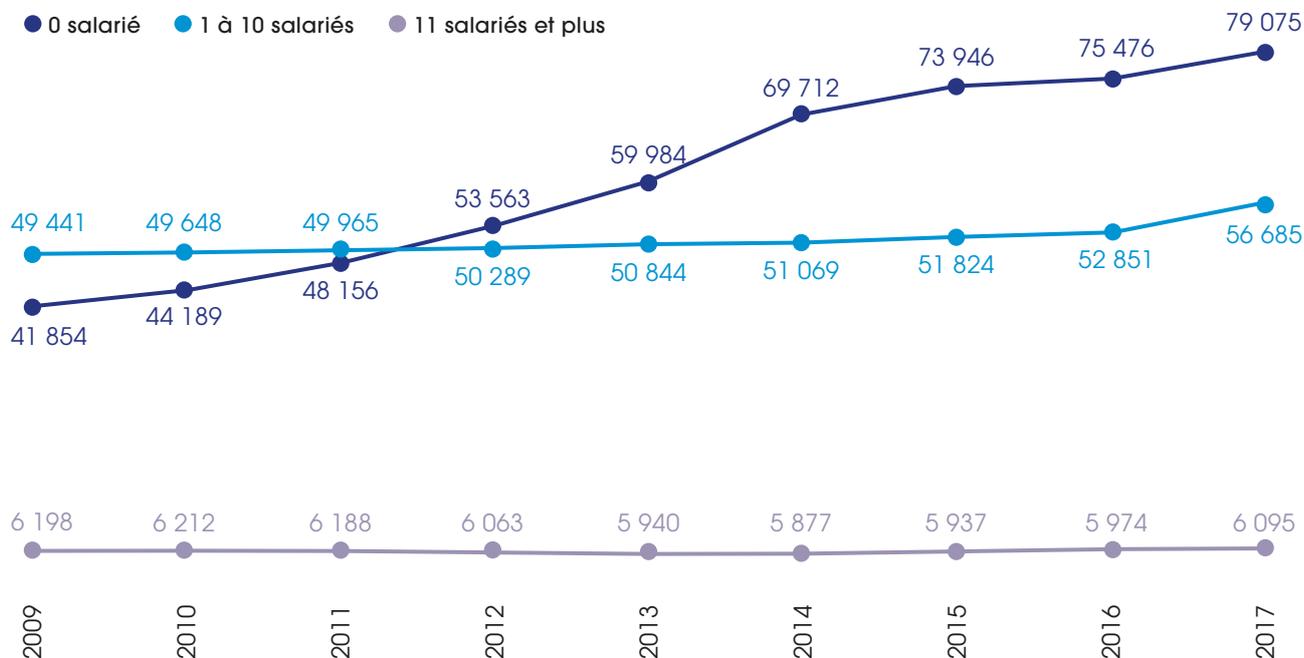
Source : INSEE - SIRENE - * Hors Parcs de stationnement et stations de lavage - ** Hors stations de lavage



Avec la création en 2009 du statut d'auto-entrepreneur, le nombre d'entreprises a considérablement augmenté (+ 45,8% entre 2009 et 2017). **Pour l'année 2017, on observe une augmentation remarquable du nombre d'entreprises** (+ 7500 entreprises, soit + 5,6%).

2.2 - Historique du nombre d'entreprises selon leur taille

Source : INSEE - SIRENE



La branche des services de l'automobile est essentiellement constituée de petites entreprises artisanales : 89,0% d'entre elles ont moins de 6 salariés et près de 56% n'en ont pas. La branche comptabilise également quelques très grosses entreprises : 52 entreprises ont 300 salariés et plus.

Entre 2009 et 2017, le nombre d'entreprises sans salarié a doublé.

Le nombre d'entreprises de 1 à 10 salariés a légèrement progressé jusqu'en 2014, et cette progression s'est accélérée depuis pour atteindre plus de 56 000 entreprises en 2017, probablement sous l'effet d'embauches dans les entreprises sans salarié.

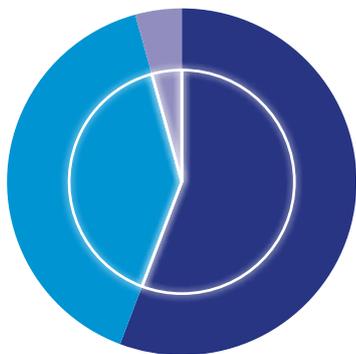
Le nombre d'entreprises de 11 salariés et plus est lui relativement stable.

Répartition des entreprises selon leur taille

Source : INSEE - SIRENE 2017

Taille d'entreprise	2017	%
0 salarié	79 075	55,7%
1 à 5 salariés	47 143	33,2%
6 à 10 salariés	9 542	6,7%
11 à 19 salariés	3 217	2,3%
20 à 49 salariés	1 999	1,4%
50 à 99 salariés	587	0,4%
100 à 299 salariés	240	0,2%
300 salariés et plus	52	< 0,1%
Total	141 855	100,0%

- 0 salarié : 79 075 / 55,7%
- 1 à 10 salariés : 56 685 / 40,0%
- 11 salariés et plus : 6 095 / 4,3%



2.3 - Répartition des entreprises selon leur taille et leur activité principale

Source : INSEE - SIRENE 2017

	0 salarié	1 à 10 salariés	11 salariés et plus	Total
Commerce Automobile	28 459 68,3%		10 554 25,3%	41 689
Réparation Automobile	28 841 51,9%	25 314 45,6%	1 370 2,5%	55 525
Commerce et réparation de véhicules industriels	1 959 49,2%	1 476 37,0%	548 13,8%	3 983
Commerce de détail d'équipement automobiles (hors démolisseurs)	4 109 59,0%	2 503 36,0%	349 5,0%	6 961
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	969 30,3%	2 101 65,8%	123 3,9%	3 193
Commerce et réparation de motocycles	3 765 56,3%	2 725 40,8%	191 2,9%	6 681
Commerce et réparation de cycles	366 35,9%	636 62,3%	18 1,8%	1 020
Contrôle technique automobile	1 243 23,9%	3 858 74,2%	97 1,9%	5 198
Écoles de conduite	4 927 42,4%	6 301 54,2%	397 3,4%	11 625
Location courte durée	3 782 81,6%		716 15,4%	4 637
Location longue durée	367 76,3%		89 18,5%	481
Démolisseurs-recycleurs	25 6,6%	258 67,9%	97 25,5%	380
Parcs de stationnement	263 54,6%	154 31,9%	65 13,5%	482
Total	79 075 55,7%	56 685 40,0%	6 095 4,3%	141 855

La taille des entreprises varie nettement selon le secteur d'activité.

Ainsi, le commerce automobile est caractérisé par une part importante d'entreprises n'ayant pas de salarié, mais également par une part supérieure à celle de la branche de moyennes et grandes entreprises.

97,5% des entreprises de la réparation automobile sont des entreprises de moins de 11 salariés.

Le secteur du véhicule industriel se distingue par une part importante d'entreprises de 11 salariés et plus.

2.4 - Créations d'entreprises en 2018 selon la catégorie juridique et l'activité principale

Source : INSEE - SIRENE 2018 - Codes NAF complets uniquement
s : secret statistique

Code NAF	Entrepreneur individuel (Artisan, commerçant, artisan-commerçant...)	SARL unipersonnelle	Autre SARL	SAS (y c. unipersonnelles)	Autres	Total	Dont microentreprises	
4511Z	6 514	379	518	2 387	14	9 812	2 396	24,4%
4519Z	46	7	15	59	1	128	24	18,8%
4520A	3 510	494	480	1 344	6	5 834	1 410	24,2%
4520B	108	24	23	44	1	200	43	21,5%
4532Z	693	49	84	262	2	1 090	448	41,1%
4540Z	328	42	54	124	1	549	140	25,5%
4730Z	5	11	38	43	2	99	S	-
7120A	56	26	40	79	-	201	S	-
7711A	246	82	93	539	1	961	105	10,9%
7711B	1	4	5	60	-	70	S	-
8553Z	610	79	70	262	-	1 021	364	35,7%
Total	12 117	1 197	1 420	5 203	28	19 965	5 161	25,9%

En 2018, les créations augmentent nettement par rapport à l'année passée (+ 11,5%). Près de 20 000 entreprises se sont créées sur l'année. Plus de la moitié des créations le sont sous le statut d'entrepreneur individuel.

5 160 entreprises ont été créées en 2018 sous le statut de microentreprise, soit 25,9% des créations. La part de microentreprises parmi les créations est en légère hausse, puisqu'en 2017, cette part était de 23,3%. En 2015, elle était de 32,4%.

3. Zoom sur les emplois

3.1 - Historique du nombre de salariés

Source : ACOSS pour les codes NAF entiers, Pôle Emploi pour les codes NAF partagés de 2009 à 2011 et IRPAUTO pour les codes NAF partagés de 2012 à 2018

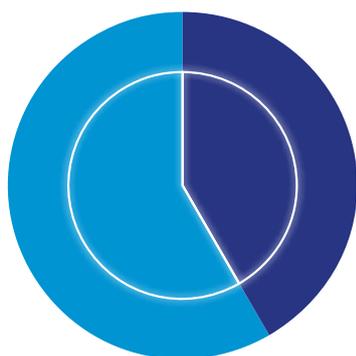


Le nombre de salariés de la branche des services de l'automobile enregistre une quatrième année de hausse consécutive (+ 1,4% en 2018, + 4,7% depuis 2014, soit près de 18 500 salariés de plus).

3.2 - Répartition des salariés selon la taille de l'entreprise

Source : ACOSS 2018, IRPAUTO 2018, INSEE DADS 2016

- Moins de 11 salariés : 173 083 / 41,7%
- 11 salariés et plus : 241 422 / 58,3%



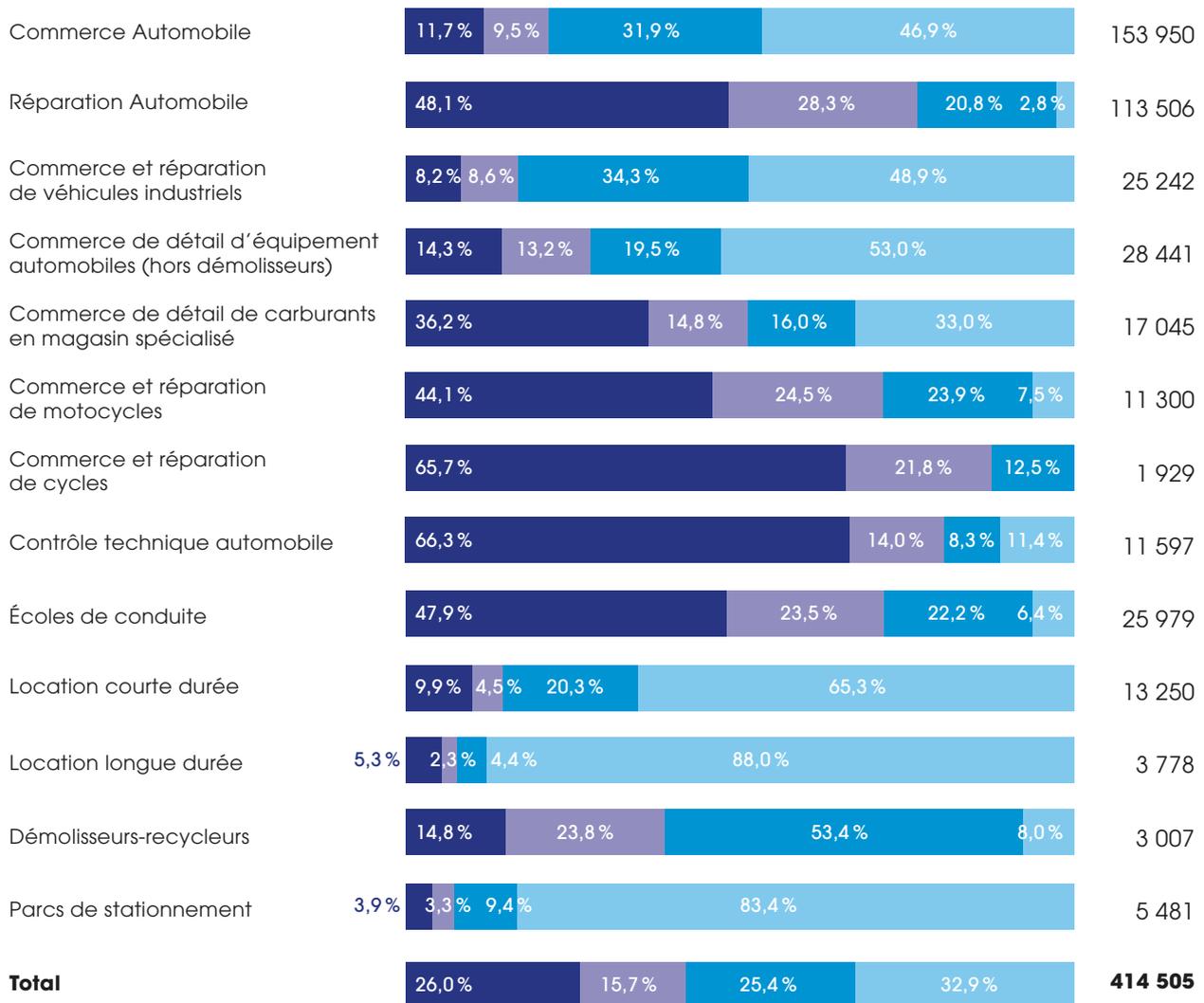
Taille d'entreprise	Effectif	%
1 à 5 salariés	107 829	26,0%
6 à 10 salariés	65 254	15,7%
11 à 19 salariés	43 198	10,4%
20 à 49 salariés	61 955	15,0%
50 à 99 salariés	38 320	9,3%
100 à 299 salariés	36 460	8,8%
300 salariés et plus	61 489	14,8%
Total	414 505	100,0%

58,3% des salariés de la branche des services de l'automobile travaillent dans une entreprise de 11 salariés et plus.

3.3 - Répartition des salariés selon la taille de l'entreprise et l'activité principale de l'entreprise

Source : INSEE DADS 2016 - ACOSS 2018 - IRPAUTO 2018

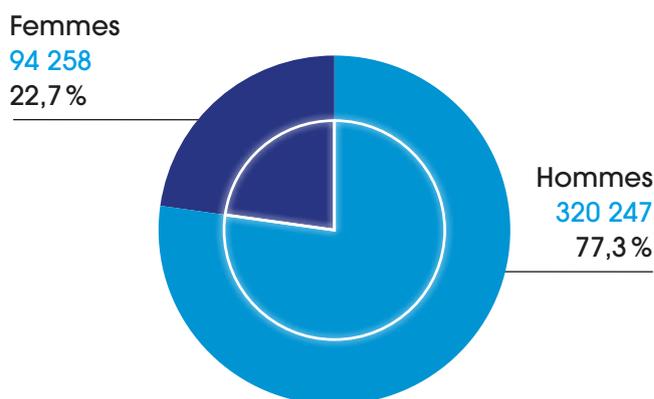
- 1 à 5 salariés
- 6 à 10 salariés
- 11 à 49 salariés
- 50 salariés et plus



Selon le secteur d'activité, la taille des entreprises diffère. Ainsi, près de la moitié des salariés du secteur du commerce automobile ainsi que du secteur du véhicule industriel est employée au sein d'entreprises de 50 salariés et plus (46,9% et 48,9%), alors que les salariés de la réparation automobile travaillent essentiellement au sein d'entreprises de moins de 11 salariés (76,4%). Les secteurs du commerce et de la réparation de motos, de cycles, du contrôle technique ainsi que les auto-écoles emploient principalement leurs salariés au sein d'entreprises de moins de 11 salariés.

3.4 - Répartition des salariés selon le sexe

Source : INSEE-DADS 2016 - ACOSS 2018 - IRPAUTO 2018

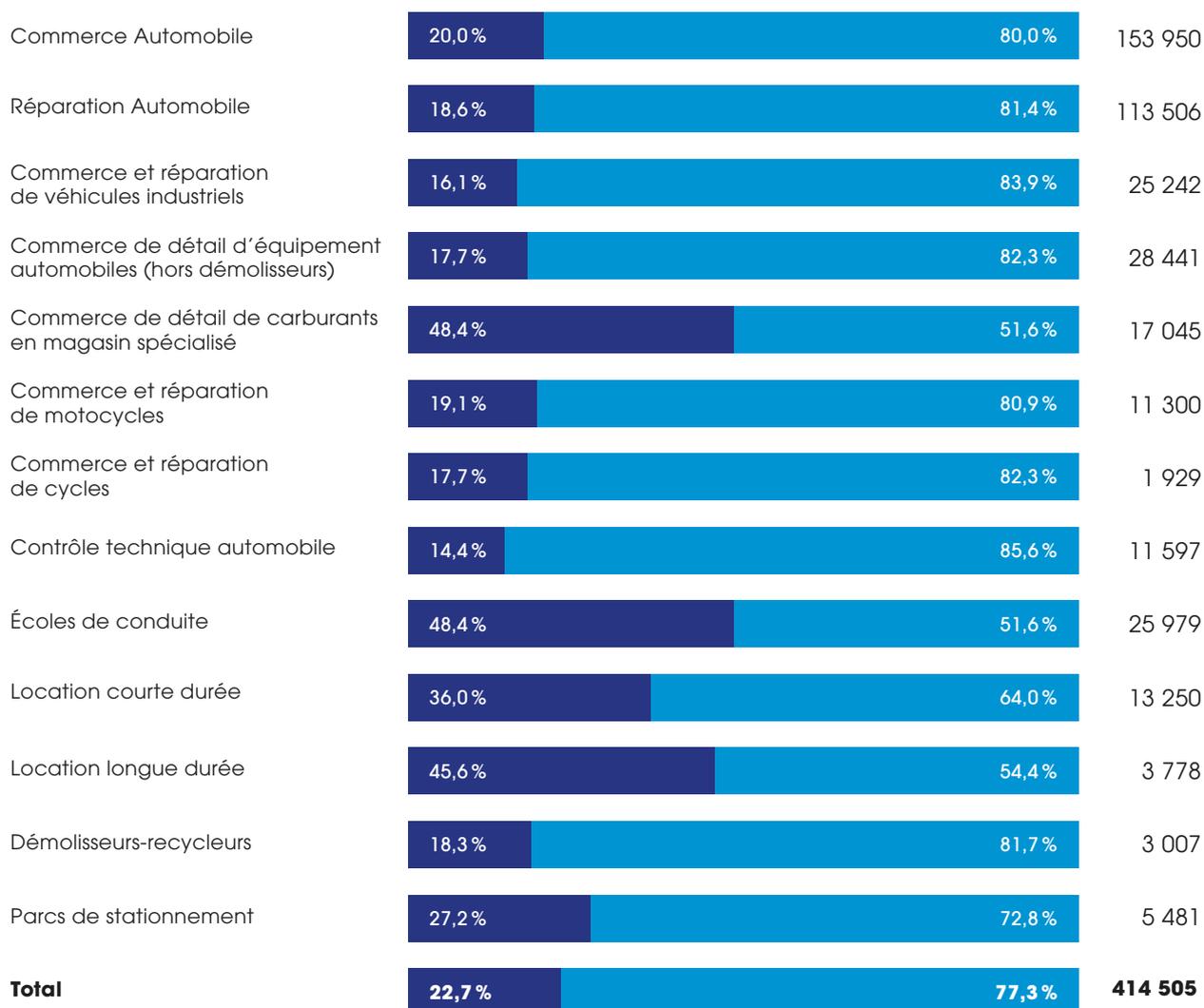


Les salariés de la branche des services de l'automobile sont à plus de 77% des hommes.

3.5 - Répartition des salariés selon le sexe et l'activité principale de l'entreprise

Source : ACOSS 2018 - IRPAUTO 2018 - INSEE DADS 2016

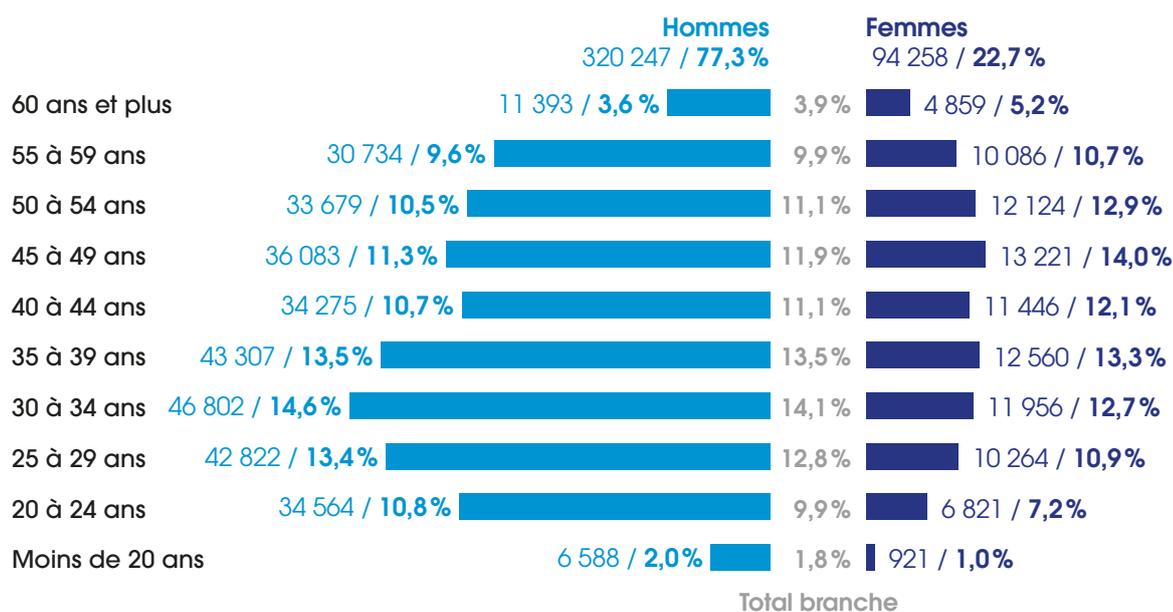
● Femmes ● Hommes



Si la part des femmes parmi les salariés est de 22,7% en moyenne pour la branche des services de l'automobile, cette répartition est variable selon les activités : la part des femmes salariées est pratiquement de 50% pour le commerce de détail de carburants ou l'enseignement de la conduite. En revanche, elles sont peu nombreuses (moins de 17%) dans le secteur du véhicule industriel ou dans le contrôle technique automobile.

3.6 - Répartition des salariés selon l'âge et le sexe

Source : ACOSS 2018, IRPAUTO 2018, INSEE DADS 2016 (rupture statistique : les apprentis ne sont plus pris en compte dans ces données)



Près de 12% des salariés ont moins de 25 ans.

15,9% des femmes salariées dans la branche ont plus de 55 ans contre 13,2% des hommes.

Plus d'un quart des salariés (27,6%) ont entre 30 et 40 ans.

3.7 - Âge moyen des salariés selon l'activité principale de l'entreprise

Source : IRPAUTO 2018

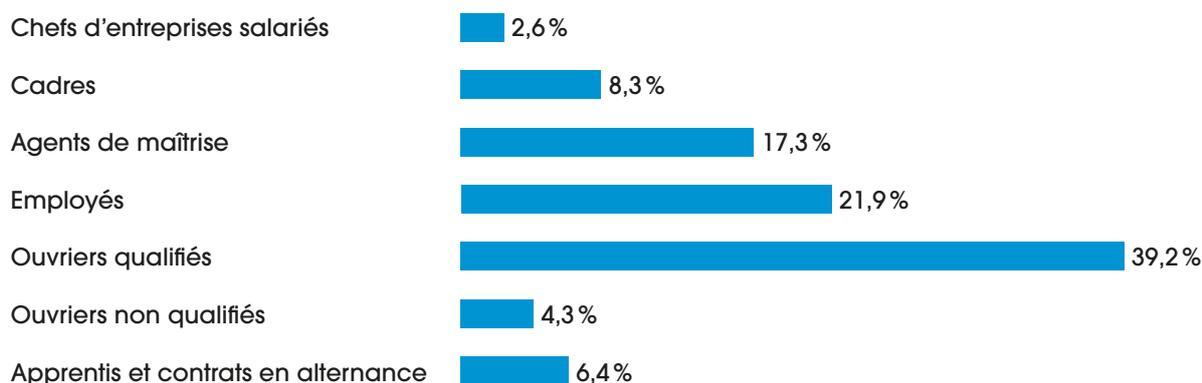
Secteur d'activité	Âge moyen	55 ans et plus
Commerce Automobile	39,7	14,1%
Réparation Automobile	39,5	14,1%
Commerce et réparation de véhicules industriels	40,8	15,5%
Commerce de détail d'équipement automobiles (hors démolisseurs)	37,2	8,9%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	39,7	15,8%
Commerce et réparation de motocycles	37,5	11,1%
Commerce et réparation de cycles	38,3	11,0%
Contrôle technique automobile	42,0	15,6%
Écoles de conduite	42,0	16,1%
Location courte durée	37,8	10,3%
Location longue durée	38,8	9,3%
Démolisseurs-recycleurs	40,4	14,2%
Parcs de stationnement	42,0	17,3%
Total	39,6	13,8%

L'âge moyen des salariés est de 39,6 ans. Les salariés sont en moyenne plus jeunes dans le commerce de détail d'équipements automobiles, le commerce et la réparation de motocycles et de cycles, ainsi que la location de courte durée.

La part de séniors est plus importante dans certains secteurs, comme le commerce et la réparation de véhicules industriels, le commerce de détail de carburants, les parcs de stationnement, les écoles de conduite ainsi que le contrôle technique automobile.

3.8 - Répartition des salariés par catégorie socioprofessionnelle

Source : INSEE-DADS 2016



Les ouvriers qualifiés représentent la population la plus nombreuse (39,2%). Ils occupent des métiers de mécaniciens ou techniciens automobiles et de carrossiers. La part des apprentis et contrats en alternance est particulièrement importante dans la branche puisqu'elle représente 6,4% des salariés.

3.9 - Répartition des salariés par catégorie socioprofessionnelle selon l'activité principale de l'entreprise

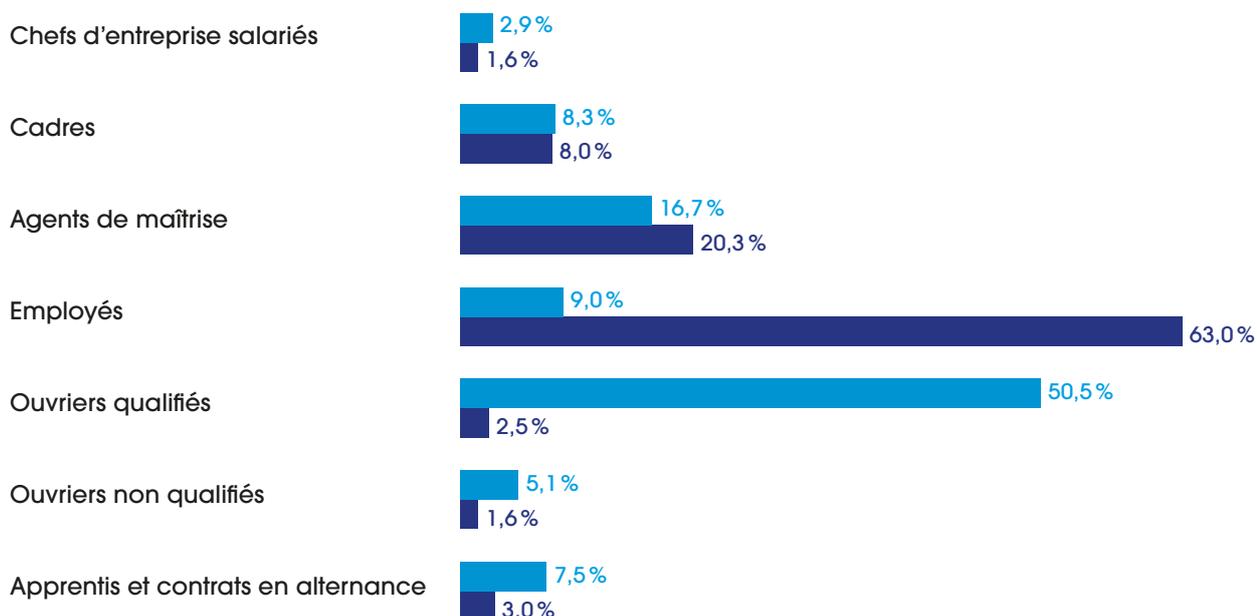
Source : INSEE DADS 2016
s : secret statistique

Secteur d'activité	Chefs d'entreprises salariés	Cadres	Agents de maîtrise	Employés	Ouvriers Qualifiés	Ouvriers Non Qualifiés	Apprentis et contrats en alternance	Total
Commerce Automobile	1,9%	11,0%	20,2%	17,4%	39,8%	4,0%	5,7%	100,0%
Réparation Automobile	3,7%	3,4%	3,7%	18,0%	54,6%	5,5%	11,1%	100,0%
Commerce et réparation de véhicules industriels	1,6%	11,5%	15,3%	12,9%	48,4%	4,0%	6,3%	100,0%
Commerce de détail d'équipement automobiles (hors démolisseurs)	2,1%	8,7%	13,3%	26,7%	36,6%	8,3%	4,3%	100,0%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	1,5%	4,0%	4,3%	80,5%	5,7%	2,6%	1,4%	100,0%
Commerce et réparation de motocycles	3,6%	6,6%	7,2%	28,9%	40,8%	2,4%	10,5%	100,0%
Commerce et réparation de cycles	3,9%	3,6%	6,9%	44,4%	30,2%	1,7%	9,3%	100,0%
Contrôle technique automobile	4,9%	5,3%	7,8%	16,4%	62,8%	1,8%	1,0%	100,0%
Écoles de conduite	3,3%	2,2%	74,6%	17,7%	0,5%	0,2%	1,5%	100,0%
Location courte durée	2,4%	12,9%	19,1%	43,0%	15,4%	4,7%	2,5%	100,0%
Location longue durée	S	41,5%	33,6%	12,2%	6,4%	S	5,1%	98,8%
Démolisseurs-recycleurs	3,0%	4,1%	5,5%	21,9%	46,5%	15,6%	3,4%	100,0%
Parcs de stationnement	S	13,4%	16,6%	48,0%	16,9%	S	1,6%	96,5%
Total	2,6%	8,3%	17,3%	21,9%	39,2%	4,3%	6,4%	100,0%

3.10 - Répartition des salariés par catégorie socioprofessionnelle et sexe

Source : INSEE-DADS 2016 - Calcul à partir des codes NAF entiers uniquement

● Hommes ● Femmes



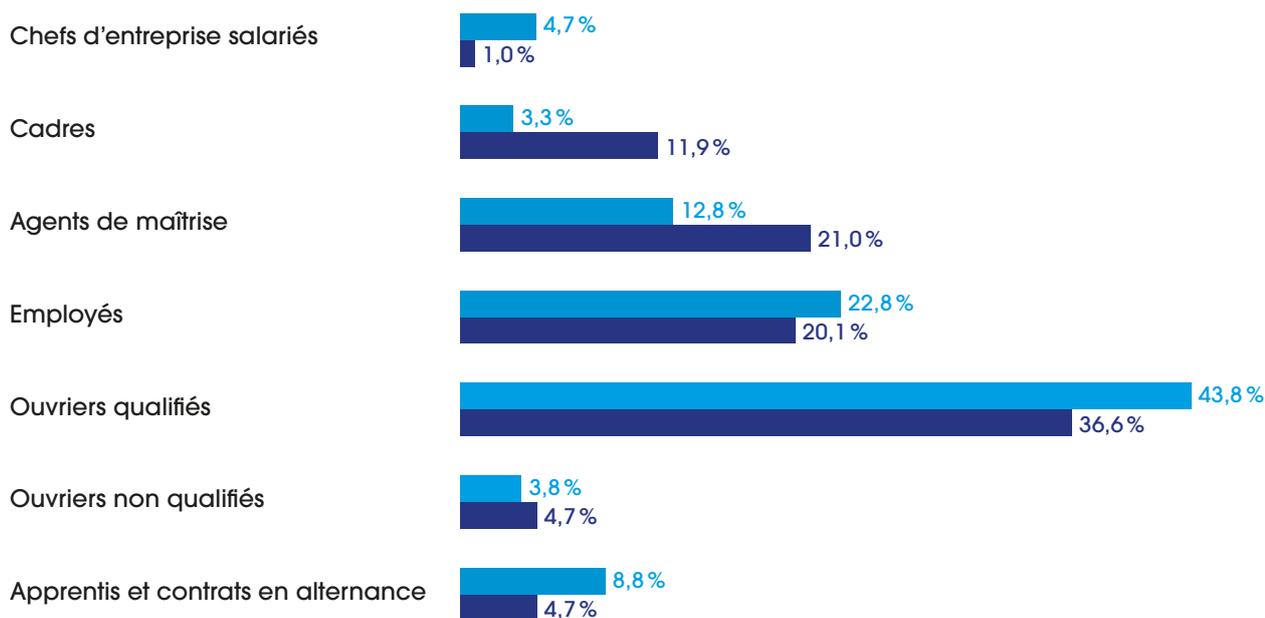
Dans la branche des services de l'automobile, **les salariés masculins sont majoritairement des ouvriers qualifiés** occupant des postes techniques : mécaniciens, carrossiers, peintres...

Les femmes, quant à elles, sont au deux tiers à des postes administratifs comme assistantes, employées comptables ou financiers ou encore vendeuses non spécialisées.

3.11 - Répartition des salariés par catégorie socioprofessionnelle et taille de l'entreprise

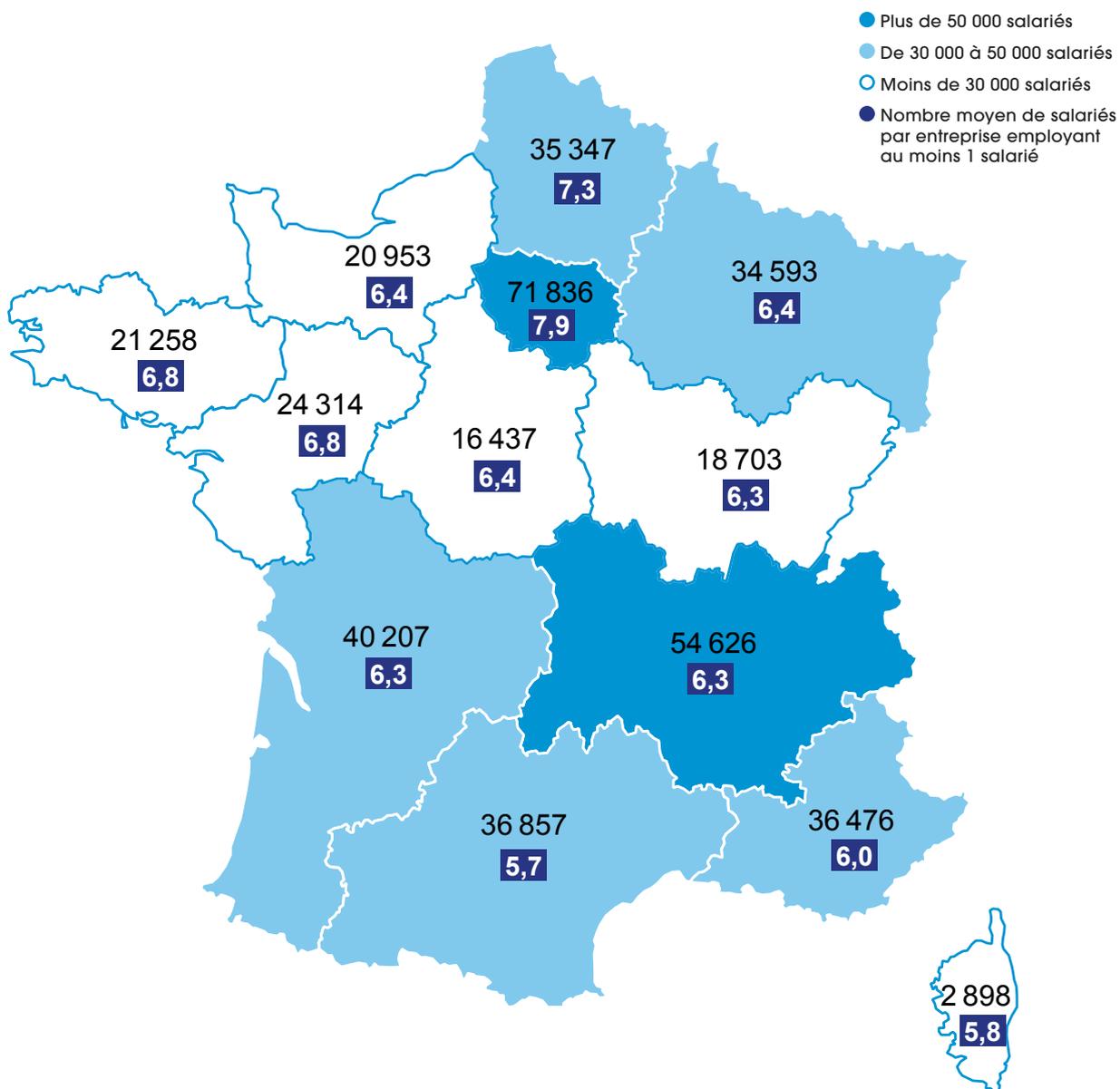
Source : INSEE-DADS 2016 - Calcul à partir des codes NAF entiers uniquement

● Moins de 11 salariés ● 11 salariés et plus



3.12 - Dénombrement des salariés par région et nombre moyen de salariés par entreprise employant au moins 1 salarié

Source : Salariés : ACOSS - IRPAUTO 2018 / Entreprises : INSEE-SIRENE 2017



L'effectif salarié moyen par entreprise employant au moins 1 salarié est de 6,6. Des contrastes existent entre les régions du nord comme par exemple les Hauts-de-France ou l'Île-de-France qui enregistrent un effectif moyen autour de 7,5 et les régions du sud, comme l'Occitanie ou la Corse, qui comptent en moyenne moins de 6 salariés par entreprise.

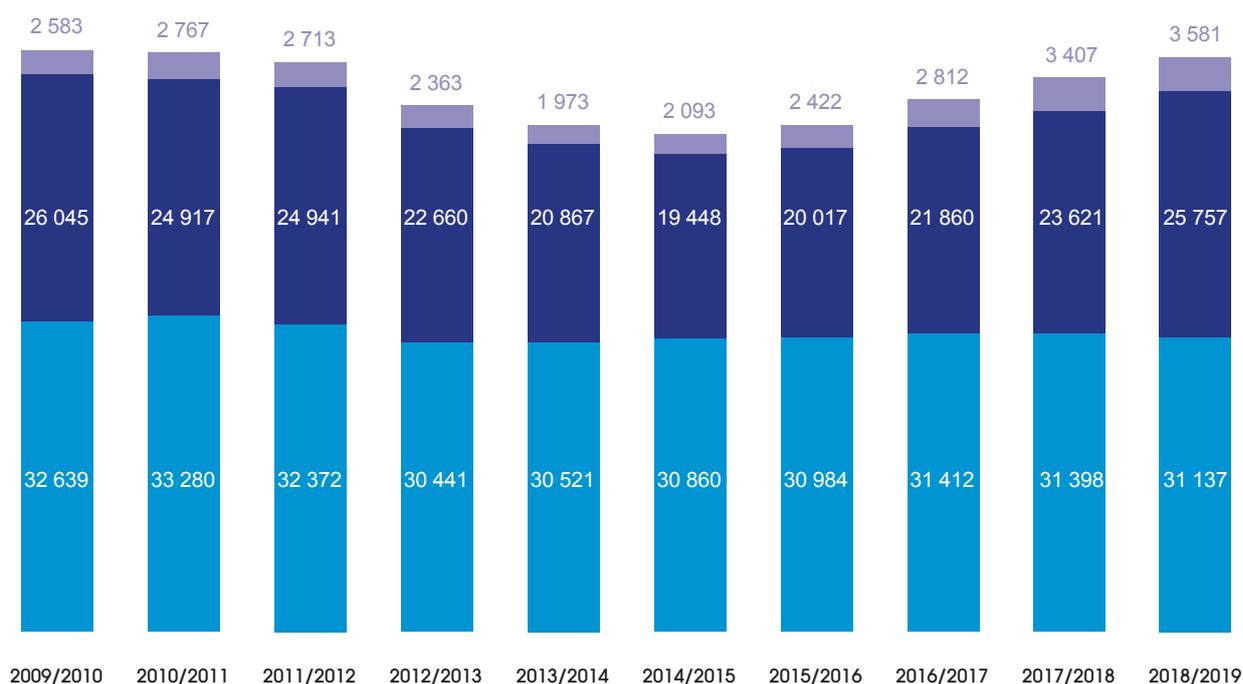
4. Zoom sur la formation

La formation des jeunes

4.1 - Historique des effectifs selon le mode de formation

Source : ANFA

● Statut scolaire ● Apprentissage ● Contrats de Professionnalisation



Les formations dans les domaines spécifiques de la branche comptent 60 475 jeunes, dont 51,5% sous statut scolaire, 42,6% en contrat d'apprentissage et 5,9% en contrat de professionnalisation.

La rentrée 2018 se caractérise par une nette hausse des effectifs en apprentissage qui progressent de + 9,0% (2 136 jeunes en plus), ainsi que ceux des contrats de professionnalisation (+ 5,1 %, + 174 jeunes), alors que les lycées voient leurs effectifs légèrement régresser (- 0,8%, - 261 jeunes entre les rentrées 2017 et 2018).

4.2 - Répartition des effectifs selon la filière de formation

Source : ANFA 2018/2019

* Alternance : apprentissage + contrat de professionnalisation

	Effectifs	Répartition	Part de l'alternance*
Maintenance véhicules particuliers	36 151	59,8%	47,2%
Carrosserie	13 027	21,5%	52,3%
Maintenance véhicules industriels	5 305	8,8%	49,0%
Maintenance motocycles	3 939	6,5%	33,4%
Commerce et services	1 212	2,0%	89,3%
Magasinage	536	0,9%	27,8%
Enseignement de la conduite	175	0,3%	100,0%
Maintenance cycles	130	0,2%	100,0%
Total	60 475	100,0%	48,5%

Parmi les 60 475 jeunes formés dans les domaines spécifiques de la branche, **près de 60 % le sont dans la filière Maintenance VP**. Viennent ensuite la filière Carrosserie (21,5%), la Maintenance VI (8,8%) et la Maintenance Moto (6,5%).

La part de l'alternance est plus importante au sein de la Carrosserie où plus d'un formé sur deux est un alternant (52,3%). **Toutes filières confondues, la part de l'alternance parmi les formés est de 48,5%.**

4.3 - Répartition des effectifs selon le niveau de formation

Source : ANFA 2018/2019

	Effectifs	%
Niveau 3	20 347	33,6%
CAP	19 847	32,8%
Mention complémentaire	500	0,8%
Niveau 4	32 410	53,6%
Bac Professionnel	32 380	53,5%
Titre	30	<0,1%
Niveau 5	4 348	7,2%
BTS	4 012	6,6%
Titre	336	0,6%
Niveaux 6 et 7	166	0,3%
Licence professionnelle	86	0,1%
Titre	18	<0,1%
Diplôme d'ingénieur / Master	62	0,1%
Total	57271	94,7%

	Effectifs	%
CQP		
Échelon 3	175	0,3%
Échelon 6	203	0,3%
Échelon 9	430	0,7%
Échelon 12	1 200	2,0%
Échelon 20	1 139	1,9%
Échelon 23	57	0,1%
Total	3 204	5,3%

La moitié des jeunes en formation (53,5%) prépare le Bac professionnel. Viennent ensuite les CAP (32,8%), les BTS (6,6%) et les niveaux supérieurs.

Les certificats de qualification professionnelle (CQP) représentent 5,3% des formés, soit 3 204 jeunes.

4.4 - Insertion professionnelle : évolution du taux d'emploi des apprentis

Source : MEN DEPP, IPA - Traitement ANFA



71,9% des apprentis formés dans les domaines spécifiques de la branche sont en emploi 7 mois après la fin de leur formation.

L'insertion professionnelle des apprentis connaît un rebond important depuis 4 ans (+ 13,5 points). 46,5% des apprentis insérés le sont dans l'entreprise formatrice. Plus le niveau de formation est élevé, plus l'insertion professionnelle augmente.

4.5 - Insertion professionnelle : évolution du taux d'emploi des lycéens

Source : MEN DEPP, IVA - Traitement ANFA



50,9% des lycéens formés dans les domaines spécifiques de la branche sont en emploi 7 mois après la fin de leur formation.

L'insertion professionnelle des lycéens connaît un net rebond depuis 2016 (+ 11 points, dont 3,6 en 2018).

4.6 - Insertion professionnelle : part d'emploi post-formation correspondant à la spécialité de formation

Source : MEN DEPP, IPA/IVA 2018 - Traitement ANFA



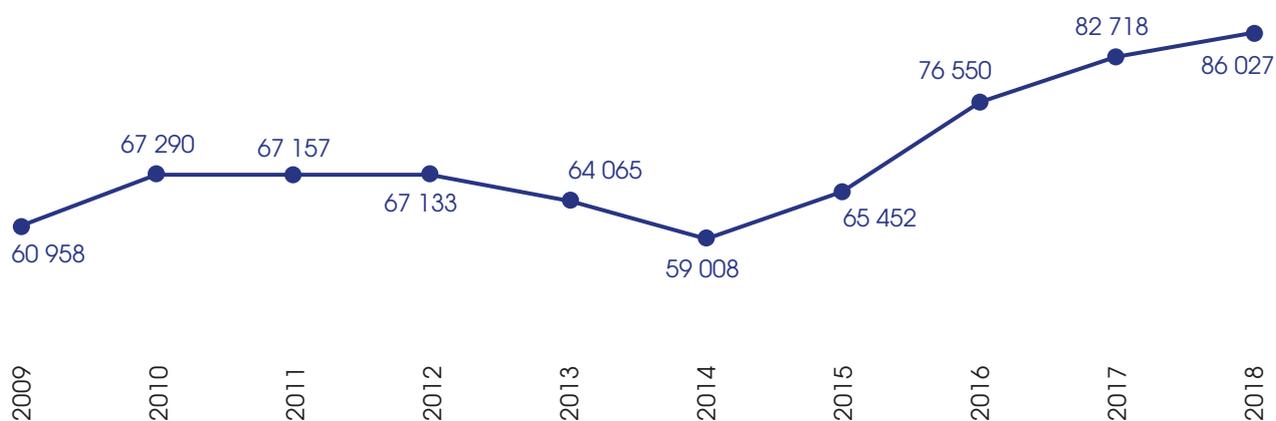
Plus des trois quarts des apprentis en emploi déclarent occuper un poste en adéquation avec leur spécialité de formation.

Ce taux est de 49,0% pour les lycéens.

La formation continue

4.7 - Historique des salariés en formation continue

Source : ANFA - prises en charge ANFA uniquement



86 000 salariés ont bénéficié d'un stage de formation continue en 2018, soit 20,7% des salariés de la branche, soit un demi point supplémentaire entre 2017 et 2018.

4.8 - Historique des salariés en formation continue par sexe

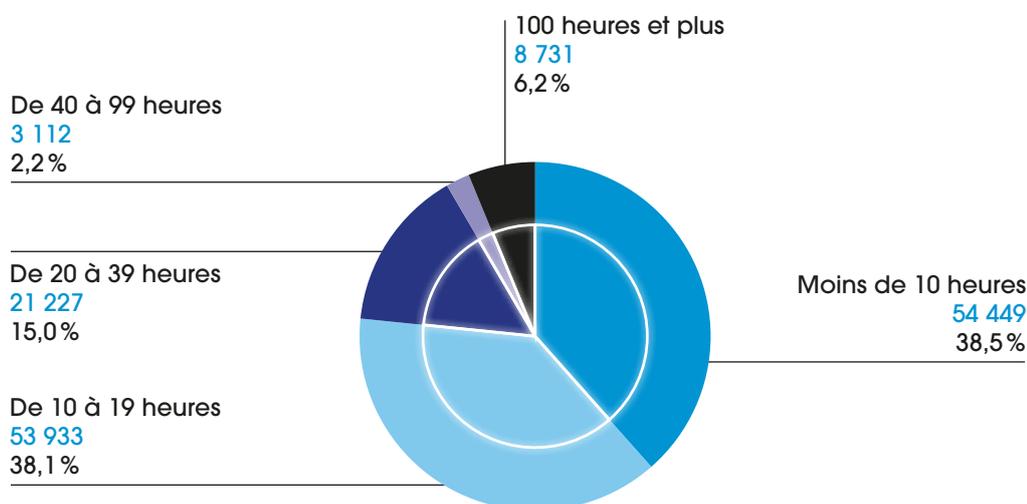
Source : ANFA - prises en charge ANFA uniquement



Parmi les 86 027 salariés de la branche dont la formation a été prise en charge par l'ANFA en 2018, **16,2% sont des femmes et 83,8% sont des hommes.**

4.9 - Répartition des stagiaires* en formation continue par durée de la formation

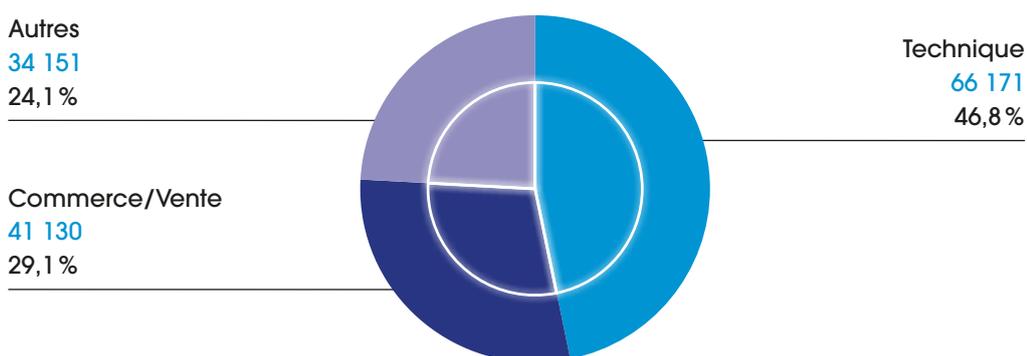
Source : ANFA 2018 - prises en charge ANFA uniquement
* Un même salarié peut être plusieurs fois stagiaire



Sur les 141 452 stagiaires en 2018, 6,2% ont suivi une formation longue de 100 heures et plus et **76,6% sont partis moins de 3 jours en formation.**

4.10 - Répartition des stagiaires* en formation continue par nature de la formation

Source : ANFA 2018 - prises en charge ANFA uniquement
* Un même salarié peut être plusieurs fois stagiaire

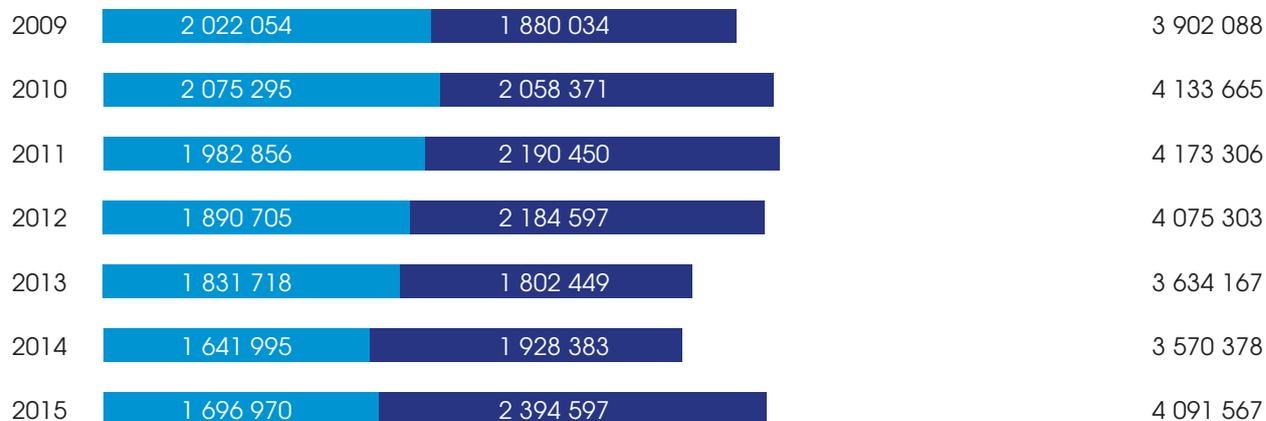


En 2018, le domaine technique prédomine avec 46,8% des formations qui y sont consacrées, les formations commerciales constituant le second domaine de formation.

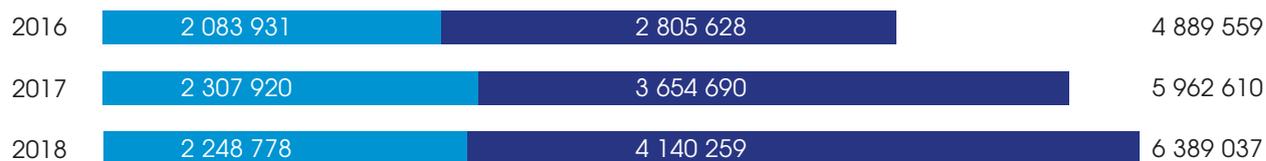
4.11 - Volume d'heures de formation prises en charge par l'ANFA par taille d'entreprise

Source : ANFA - prises en charge ANFA uniquement

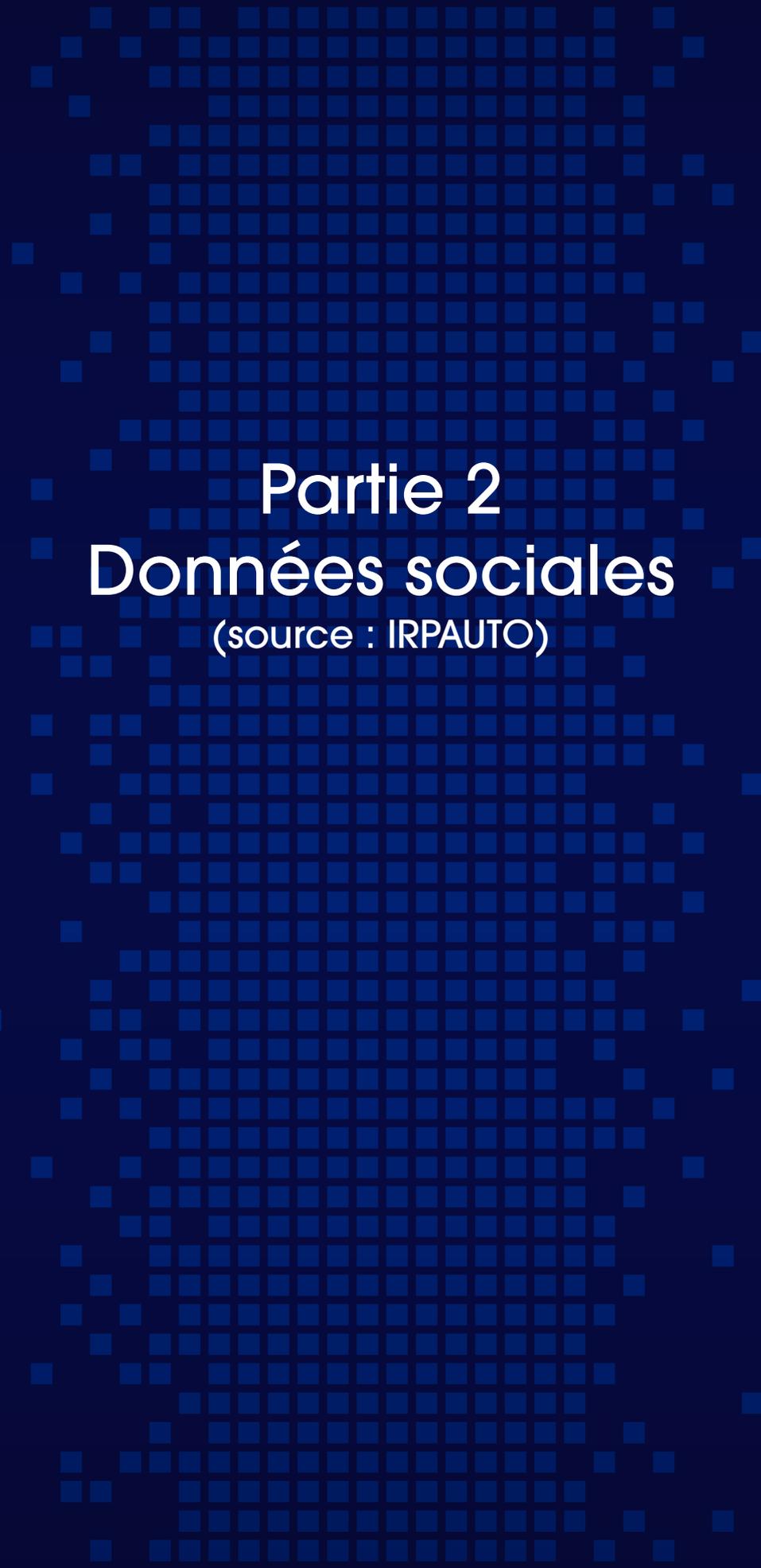
● Moins de 10 salariés ● 10 salariés et plus



● Moins de 11 salariés ● 11 salariés et plus



En 2018, 6,4 millions d'heures de formation continue ont été prises en charge par l'ANFA. 64,8% des heures de formation ont été consacrées à des entreprises de 11 salariés et plus contre 35,2% pour les entreprises de moins de 11 salariés.



Partie 2

Données sociales

(source : IRPAUTO)

1 - Les mouvements de personnel

1.1 - Les embauches

1.1.1 - Répartition des embauches et taux d'embauches selon l'activité principale de l'entreprise

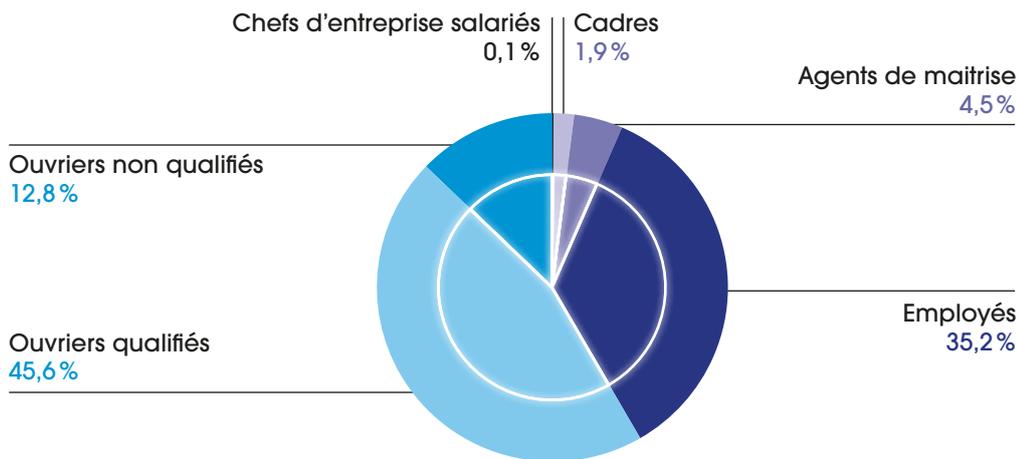
Source : IRPAUTO 2018 - ND : Non Déterminé

Secteur d'activité	Répartition des embauches 2018	Taux d'embauche 2018
Commerce Automobile	37,9%	15,9%
Réparation Automobile	26,1%	15,4%
Commerce et réparation de véhicules industriels	4,8%	14,9%
Commerce de détail d'équipements automobiles	8,7%	15,1%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	5,8%	16,2%
Commerce et réparation de motocycles	2,6%	15,7%
Commerce et réparation de cycles	0,5%	16,3%
Contrôle technique automobile	2,4%	13,9%
Ecoles de conduite	5,3%	15,4%
Location courte durée	3,2%	15,5%
Location longue durée	0,4%	12,2%
Démolisseurs-recycleurs	0,8%	17,9%
Parcs de stationnement	1,3%	13,6%
Total	100,0%	15,6%

En 2018, le taux d'embauche était de 15,6% sur l'ensemble de la branche, soit 15 embauches pour 100 salariés. Le secteur du commerce automobile est celui qui a le plus embauché en 2018 : près de 38% des recrutements de la branche. Avec la réparation automobile, cela représente près de deux tiers des recrutements de la branche.

1.1.2 - Répartition des embauches par catégorie socioprofessionnelle

Source : ANFA - Enquête recrutements 2017

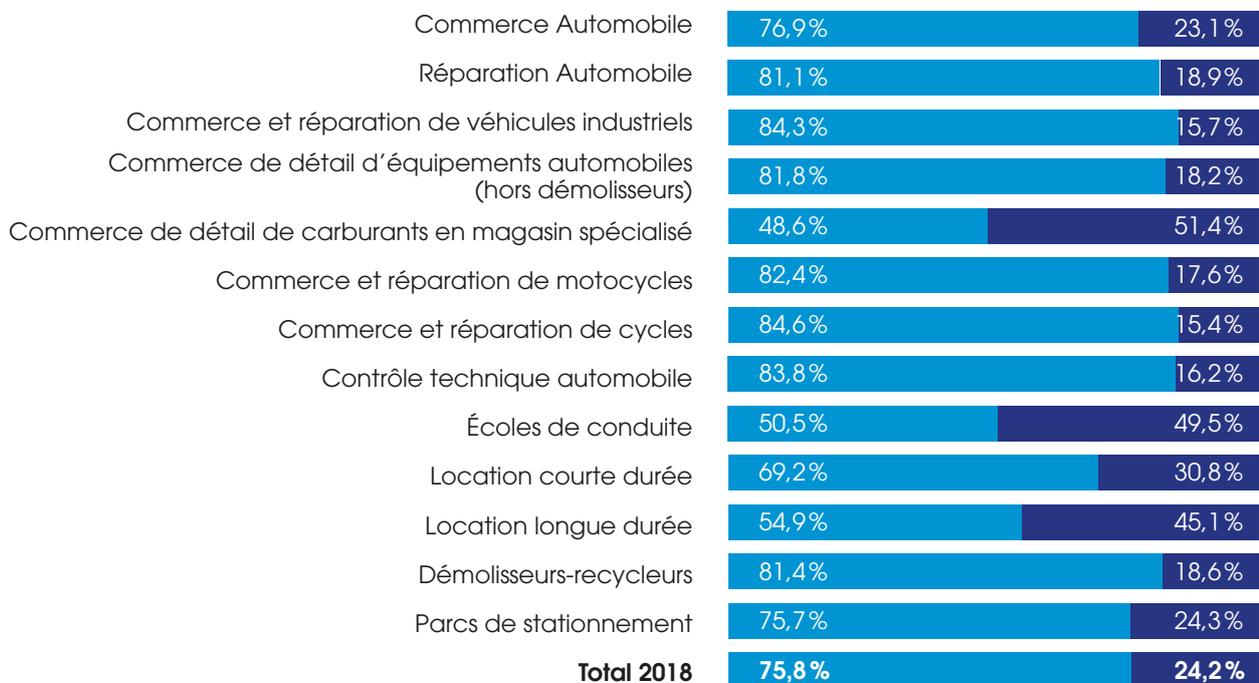


En 2017, sur 100 personnes embauchées dans la branche, près de 46 % l'ont été à un poste d'ouvrier qualifié, et plus de 35 % l'ont été comme employé.

1.1.3 - Répartition des embauches par sexe

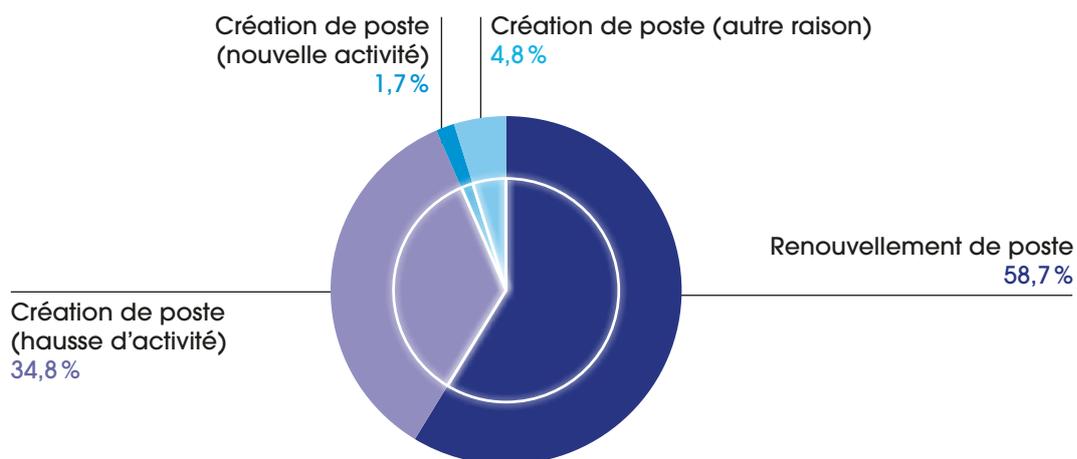
Source : IRPAUTO 2018

● Hommes ● Femmes



1.1.4 - Répartition des embauches par motif

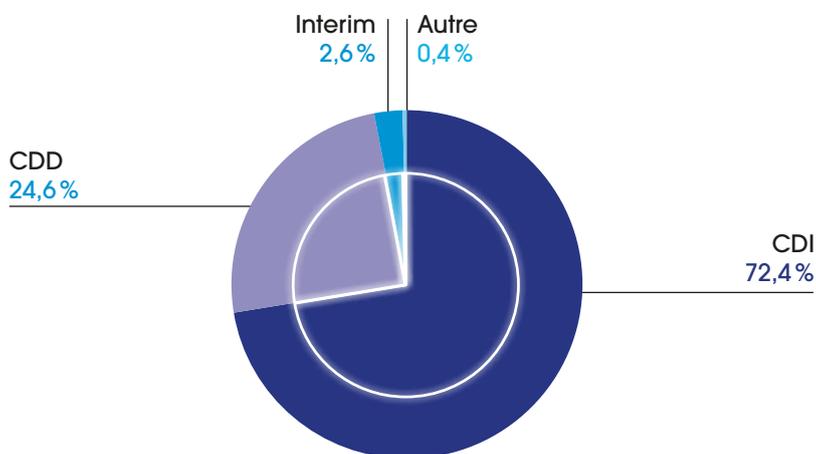
Source : Enquête recrutements ANFA 2017



59% des recrutements ont été réalisés pour un renouvellement de poste et 41% dans le cadre d'une création de poste.

1.1.5 - Répartition des embauches par type de contrat

Source : Enquête recrutements ANFA 2017



72,4% des embauches ont été réalisées en CDI.

1.2 - Les départs

1.2.1 - Répartition des départs et taux de départs selon l'activité principale de l'entreprise

Source : IRPAUTO 2018 - codes NAF complets uniquement pour le taux de départ - ND : Non Déterminé

Secteur d'activité	Répartition des départs en 2018	Taux de départs en 2018
Commerce Automobile	37,2%	14,4%
Réparation Automobile	26,4%	12,8%
Commerce et réparation de véhicules industriels	4,6%	10,8%
Commerce de détail d'équipement automobiles (hors démolisseurs)	8,8%	13,7%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	5,1%	17,2%
Commerce et réparation de motocycles	2,8%	14,8%
Commerce et réparation de cycles	0,5%	ND
Contrôle technique automobile	2,4%	13,4%
Écoles de conduite	6,7%	19,4%
Location courte durée	3,1%	12,4%
Location longue durée	0,5%	9,9%
Démolisseurs-recycleurs	0,7%	ND
Parcs de stationnement	1,2%	ND
Total	100,0%	14,0%

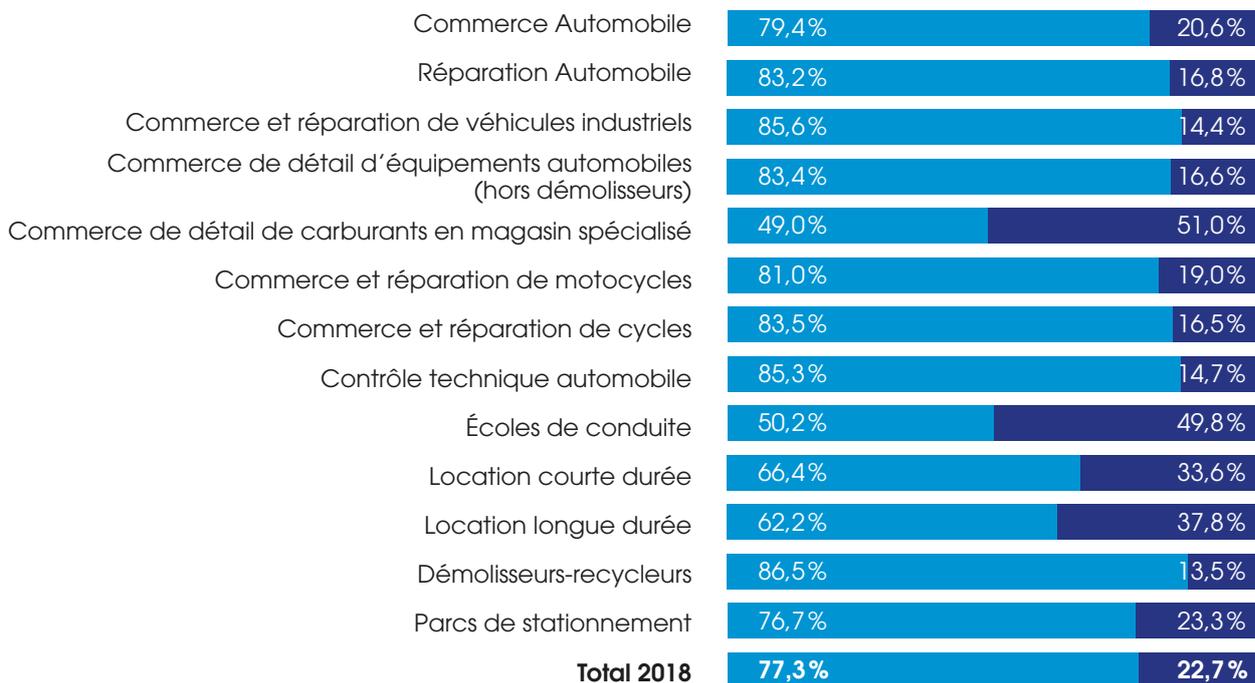
En 2018, le taux de départ était de 14% sur l'ensemble de la branche, soit 14 départs pour 100 salariés.

Le taux de départ le plus faible concerne le secteur du véhicule industriel. À l'inverse, il est le plus important pour les écoles de conduite et le commerce de carburants.

1.2.2 - Répartition des départs par sexe

Source : IRPAUTO 2018

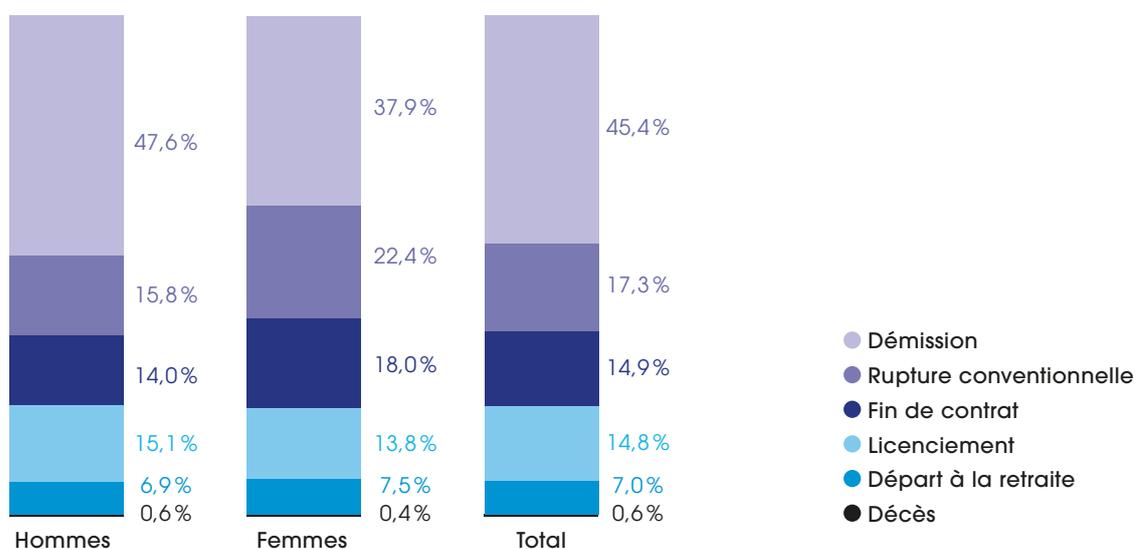
● Hommes ● Femmes



1.2.3 - Répartition des départs selon le motif

Répartition des départs par motif selon le sexe

Source : IRPAUTO - 2018 - Nombre d'observations : 61 518 personnes au motif de départ renseigné



Plus de 45% des départs ont pour motif la démission. La rupture conventionnelle est le deuxième motif, avec plus de 17% des départs concernés. Les départs à la retraite représentent 7% des départs.

Répartition des départs par motif selon les principales catégories professionnelles et le sexe

Hommes

Source : IRPAUTO 2018 - Nombre d'observations : 47 483 personnes au motif de départ renseigné

	Cadres	Agents de maîtrise	Employés	Ouvriers	Ensemble
Démission	39,5%	50,2%	44,2%	51,7%	47,6%
Départ à la retraite	13,0%	10,9%	4,4%	6,7%	6,9%
Fin de contrat	10,7%	7,9%	18,1%	12,6%	14,0%
Licenciement	15,4%	14,4%	16,0%	14,5%	15,1%
Rupture Conventionnelle	20,5%	16,1%	16,7%	14,0%	15,8%
Décès	0,9%	0,4%	0,5%	0,6%	0,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Femmes

Source : IRPAUTO 2018 - Nombre d'observations : 13 958 personnes au motif de départ renseigné

	Cadres	Agents de maîtrise	Employés	Ouvriers	Ensemble
Démission	34,0%	42,6%	37,9%	34,8%	37,9%
Départ à la retraite	13,1%	12,0%	6,7%	5,6%	7,5%
Fin de contrat	11,4%	9,8%	19,0%	22,6%	18,0%
Licenciement	13,6%	13,2%	13,9%	13,8%	13,8%
Rupture Conventionnelle	27,6%	21,8%	22,0%	23,1%	22,4%
Décès	0,3%	0,6%	0,4%	0,1%	0,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

1.3 - Évolution de l'emploi par activité en 2018

Source : ACOSS - information disponible uniquement sur les codes NAF complets

Secteur d'activité	Solde
Commerce Automobile	+ 1,9%
Réparation Automobile	+ 3,3%
Commerce et réparation de véhicules industriels	+ 4,4%
Commerce de détail d'équipements automobiles	+ 1,4%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	- 1,6%
Commerce et réparation de motocycles	+ 1,2%
Contrôle technique automobile	+ 0,5%
Écoles de conduite	- 4,0%
Location courte durée	+ 4,5%
Location longue durée	+ 1,9%
Total	+ 1,9%

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018, l'emploi dans la branche a progressé de 1,9% (codes NAF complets). Cette hausse est essentiellement concentrée sur le commerce automobile, la réparation automobile, le secteur du véhicule industriel, ainsi que la location de courte durée. Inversement, l'emploi salarié recule dans les secteurs de l'enseignement de la conduite et du commerce de carburants.

2 - Les rémunérations

2.1 - La masse salariale brute

Historique de la masse salariale (en millions d'euros)

Source : INSEE-DADS, ACOSS, codes NAF complets uniquement
* Données estimées à partir des données ACOSS secteur 45



La masse salariale a augmenté de plus de 4% entre 2017 et 2018.

2.1.1 - Répartition de la masse salariale brute selon l'activité principale des entreprises

Source : IRPAUTO - 2018 - Nombre d'observations : 521 506 personnes, masse salariale sur l'ensemble de la branche en 2018 quel que soit le type de contrat et la durée du temps de travail.

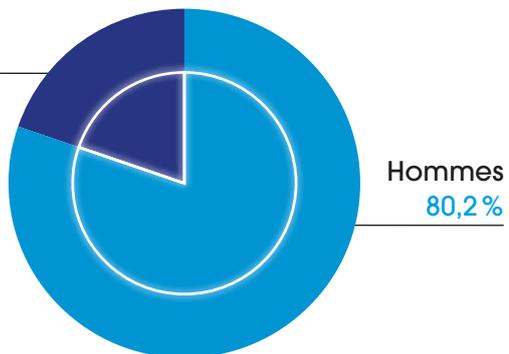
Secteur d'activité	Masse salariale brute 2018	Répartition de l'emploi salarié
Commerce Automobile	44,4%	37,1%
Réparation Automobile	23,6%	27,4%
Commerce et réparation de véhicules industriels	6,2%	6,1%
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	7,5%	6,9%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	3,2%	4,1%
Commerce et réparation de motocycles	2,5%	2,7%
Commerce et réparation de cycles	0,4%	0,5%
Contrôle technique automobile	2,7%	2,8%
Ecoles de conduite	3,7%	6,3%
Location courte durée	3,0%	3,2%
Location longue durée	0,7%	0,9%
Démolisseurs-recycleurs	0,6%	0,7%
Parcs de stationnement	1,5%	1,3%
Stations de lavage	ND	ND
Total	100,0%	100,0%

Le commerce automobile génère 44,4% de la masse salariale de la branche, alors que ses entreprises emploient 37,1% des salariés de la branche.

2.1.2 - Répartition de la masse salariale brute selon le sexe

Source : IRPAUTO - 2018 - Nombre d'observations : 521 707 personnes

Femmes
19,8%

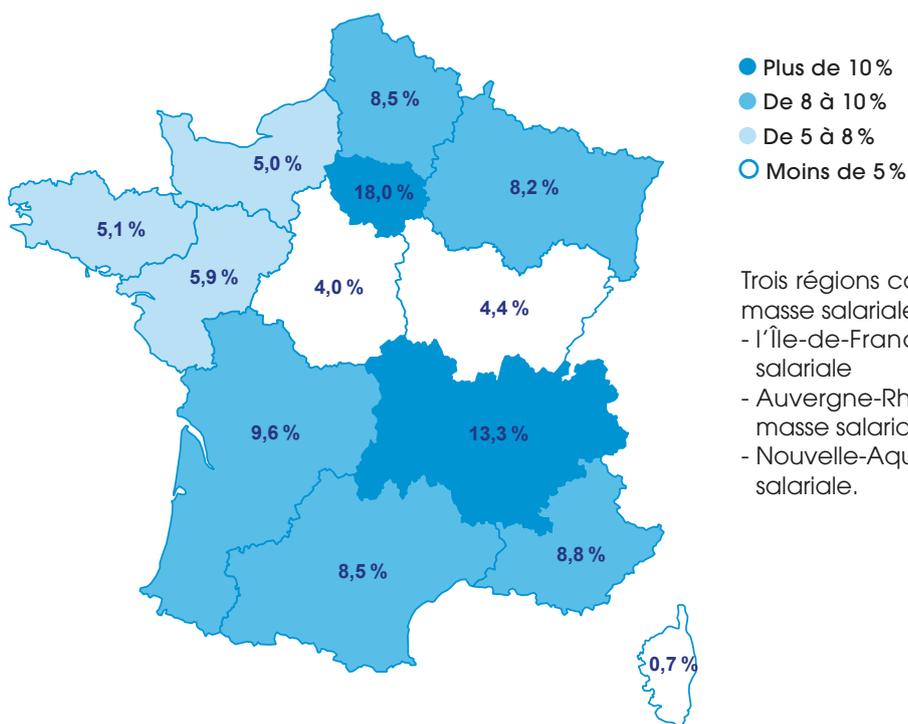


Hommes
80,2%

Plus de 80% de la masse salariale provient des salariés masculins.

2.1.3 - Répartition régionale de la masse salariale brute

Source : IRPAUTO - 2018 - Nombre d'observations : 521 707 personnes



- Plus de 10%
- De 8 à 10%
- De 5 à 8%
- Moins de 5%

Trois régions concentrent près de 41% de la masse salariale de la branche :

- l'Île-de-France avec 18,0% de la masse salariale
- Auvergne-Rhône-Alpes avec 13,3% de la masse salariale
- Nouvelle-Aquitaine avec 9,6% de la masse salariale.

2.1.4 - Répartition de la masse salariale brute selon la taille de l'entreprise

Source : IRPAUTO - 2018 - Nombre d'observations : 521 707 personnes

	Masse salariale brute
1 à 5 salariés	15,8%
6 à 10 salariés	13,3%
11 à 19 salariés	11,6%
20 à 49 salariés	15,6%
50 à 99 salariés	14,3%
100 à 499 salariés	16,0%
500 à 999 salariés	2,0%
1 000 salariés et plus	11,4%
Total	100,0%

En 2018, 70,9% de la masse salariale de la branche provient de salariés issus d'entreprises d'au moins 11 salariés.

2.2 - Le niveau des rémunérations

2.2.1 - Le niveau de rémunération selon le sexe

Source : IRPAUTO - 2018 - Nombre d'observations : 250 375 personnes à temps plein présentes toute l'année

	Salaire moyen	Évolution 2016/2018	Salaire médian	Évolution 2016/2018
Hommes	31 907	+ 4,9%	27 420	+ 4,5%
Femmes	27 426	+ 4,5%	24 746	+ 3,9%
Total	31 030	+ 4,7%	26 858	+ 4,3%

En 2018, le salaire moyen annuel de la branche est estimé à 31 030 euros bruts pour une personne à temps plein et présente toute l'année.

Le salaire médian se situe autour de 26 860 euros bruts.

La rémunération moyenne a progressé de + 4,7 % entre 2016 et 2018.

2.2.2 - Le niveau de rémunération moyen selon l'activité principale de l'entreprise

ND : Non Déterminé – Source : IRPAUTO - 2018 – Nombre d'observations : 250 375 personnes à temps plein présentes toute l'année

Secteur d'activité	Code NAF	Hommes	Femmes	Total	Évolution 2016/2018
Commerce Automobile	4511Z	35 433	29 419	34 299	+ 5,8 %
Réparation Automobile	4520A	28 305	25 672	27 900	+ 3,3 %
Commerce et réparation de véhicules industriels	4519Z	38 812	30 820	37 618	+ 4,9 %
	4520B	33 153	30 055	32 762	+ 4,5 %
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	4532Z	28 308	27 060	28 108	+ 3,6 %
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4730Z	26 544	22 354	24 420	+ 1,4 %
Commerce et réparation de motocycles	4540Z	29 274	26 257	28 788	+ 2,9 %
Commerce et réparation de cycles	4764Z	27 020	25 006	26 794	+ 4,2 %
	9529Z	25 210	27 416	25 506	NS
Contrôle technique automobile	7120A	28 322	25 702	28 086	+ 5,1 %
Écoles de conduite	8553Z	24 260	21 805	23 203	+ 0,6 %
Location courte durée	7711A	32 600	31 561	32 226	+ 5,8 %
	7739Z	33 440	33 911	33 540	NS
Location longue durée	7711B	43 928	36 020	40 943	- 0,3 %
Démolisseurs-recycleurs	4532Z	26 258	27 280	26 422	+ 1,5 %
	4677Z	25 437	25 716	25 483	+ 0,4 %
Parcs de stationnement	5221Z	30 882	32 334	31 161	+ 5,3 %
Stations de lavage	8129B	ND	ND	ND	ND
Total		31 907	27 426	31 030	+ 4,7 %

En 2018, le salaire annuel moyen de la branche est de 31 907 euros bruts pour les hommes et de 27 426 euros bruts pour les femmes, pour une personne présente à temps plein toute l'année. Les niveaux de rémunérations peuvent différer d'un secteur à un autre.

2.2.3 - Le niveau de rémunération médian selon l'activité principale de l'entreprise

ND : Non Déterminé – Source : IRPAUTO - 2018 – Nombre d'observations : 250 375 personnes à temps plein présentes toute l'année

Secteur d'activité	Code NAF	Hommes	Femmes	Total	Évolution 2016/2018
Commerce Automobile	4511Z	29 246	26 145	28 560	+ 5,2 %
Réparation Automobile	4520A	26 182	23 921	25 857	+ 3,5 %
Commerce et réparation de véhicules industriels	4519Z	33 204	27 195	32 290	+ 4,8 %
	4520B	30 308	26 453	29 776	+ 4,1 %
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	4532Z	25 067	24 192	24 950	+ 4,2 %
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4730Z	23 316	22 149	22 726	+ 2,1 %
Commerce et réparation de motocycles	4540Z	26 221	24 548	25 906	+ 3,2 %
Commerce et réparation de cycles	4764Z	25 114	23 801	24 958	+ 3,6 %
	9529Z	23 241	22 201	22 910	NS
Contrôle technique automobile	7120A	26 866	23 774	26 646	+ 5,0 %
Écoles de conduite	8553Z	23 212	21 485	22 352	+ 1,1 %
Location courte durée	7711A	27 266	28 488	27 701	+ 6,1 %
	7739Z	31 092	28 560	30 440	NS
Location longue durée	7711B	36 507	32 832	34 212	+ 1,9 %
Démolisseurs-recycleurs	4532Z	24 014	24 469	24 153	+ 2,7 %
	4677Z	23 576	23 879	23 661	+ 2,0 %
Parcs de stationnement	5221Z	25 897	26 300	25 942	+ 2,3 %
Stations de lavage	8129B	ND	ND	ND	ND
Total		27 420	24 746	26 858	+ 4,3 %

En 2018, le salaire annuel médian de la branche est de **27 420 euros bruts pour les hommes** et de **24 746 euros bruts pour les femmes**, pour une personne présente à temps plein toute l'année. Le salaire médian a progressé de + 4,3 % entre 2016 et 2018.

2.2.4 - Le niveau de rémunération moyen selon les catégories socioprofessionnelles

Source : IRPAUTO - 2018 - Nombre d'observations : 251 545 personnes à temps plein présentes toute l'année

Catégorie socioprofessionnelle	Hommes	Femmes	Total	Évolution 2016/2018
Employés	26 040	23 458	25 191	+ 3,5 %
Ouvriers	25 836	22 039	25 755	+ 4,4 %
Agents de maîtrise	37 398	32 223	36 405	+ 4,9 %
Cadres	51 931	43 635	50 530	+ 3,2 %

2.2.5 - Le niveau de rémunération médian selon les catégories socioprofessionnelles

Source : IRPAUTO - 2018 - Nombre d'observations : 251 545 personnes à temps plein présentes toute l'année

Catégorie socioprofessionnelle	Hommes	Femmes	Total	Évolution 2016/2018
Employés	24 725	23 232	24 143	+ 3,5 %
Ouvriers	25 430	22 037	25 363	+ 4,7 %
Agents de maîtrise	33 886	30 683	33 176	+ 3,5 %
Cadres	46 132	40 088	44 850	+ 3,6 %

3 - Les conditions d'emploi

3.1 - L'ancienneté des salariés dans l'entreprise

(données concernant uniquement les CDI) – Source : IRPAUTO 2018 – Nombre d'observations 2018 : 341 561 personnes.

	En 2018
Moins de 1 an	18,6%
De 1 à 2 ans	23,6%
De 3 à 5 ans	17,1%
De 6 à 9 ans	12,7%
De 10 à 19 ans	19,1%
De 20 à 29 ans	5,8%
30 ans et plus	3,1%

En 2018, plus de 40 % des salariés de la branche avait 5 ans ou plus d'ancienneté dans leur entreprise actuelle.

L'ancienneté est particulièrement élevée dans le secteur du véhicule industriel et dans le commerce automobile.

	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Commerce automobile	18,3%	38,0%	43,7%
Réparation automobile	18,3%	41,7%	40,0%
Commerce et réparation de véhicules industriels	17,0%	37,8%	45,2%
Commerce de détail d'équipements automobiles	21,0%	41,4%	37,6%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	21,0%	46,7%	32,3%
Commerce et réparation de motocycles	18,6%	44,8%	36,6%
Commerce et réparation de cycles	20,1%	46,8%	33,1%
Contrôle technique automobile	16,2%	45,7%	38,1%
Écoles de conduite	18,9%	50,4%	30,7%
Location courte durée	20,1%	42,9%	37,0%
Location longue durée	14,8%	42,4%	42,8%
Démolisseurs-recycleurs	19,0%	35,0%	46,0%
Parcs de stationnement	17,2%	37,6%	45,2%
Stations de lavage	ND	ND	ND
Total	18,6%	40,7%	40,7%

3.2 - La durée hebdomadaire du travail pour les salariés par activité de la branche

Source : IRPAUTO - 2018 - ND : Non Déterminé - Nombre d'observations : 381 125 personnes

Secteur d'activité	% de femmes à temps partiel	% d'hommes à temps partiel	% de salariés à temps partiel
Commerce Automobile	14,8%	2,9%	5,5%
Réparation Automobile	38,3%	6,2%	13,3%
Commerce et réparation de véhicules industriels	18,0%	3,0%	5,4%
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	21,0%	3,1%	6,6%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	32,3%	27,6%	30,1%
Commerce et réparation de motos	30,6%	6,1%	11,2%
Commerce et réparation de cycles	43,2%	9,3%	15,7%
Contrôle technique automobile	47,1%	6,6%	13,2%
Ecoles de conduite	33,3%	17,3%	25,2%
Location courte durée	9,3%	6,6%	7,6%
Location longue durée	6,6%	2,9%	4,5%
Démolisseurs-recycleurs	25,2%	5,6%	9,5%
Parcs de stationnement	14,0%	8,6%	9,8%
Stations de lavage	ND	ND	ND
Total Branche	25,3%	5,4%	10,3%

10,3% des salariés de la branche exercent leur activité à temps partiel. Les femmes occupent en général plus de postes à temps partiel que les hommes. Cependant, certaines activités affichent un pourcentage plus élevé de salariés à temps partiel quel que soit le sexe, parmi lesquelles le commerce de détail de carburants (30% de salariés à temps partiel) et les écoles de conduites (25% de salariés à temps partiel).

3.3 - Le taux de CDI pour les salariés par activité de la branche

Source : INSEE DADS 2016 - % CDI (Hors apprentis et intérim) - ND : Non Déterminé

Secteur d'activité	% CDI
Commerce Automobile	95,4%
Réparation Automobile	93,1%
Commerce et réparation de véhicules industriels	95,4%
Commerce de détail d'équipement automobiles (hors démolisseurs)	93,5%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	87,1%
Commerce et réparation de motocycles	91,1%
Commerce et réparation de cycles	87,9%
Contrôle technique automobile	94,8%
Écoles de conduite	92,2%
Location courte durée	86,4%
Location longue durée	85,7%
Démolisseurs-recycleurs	92,1%
Parcs de stationnement	94,1%
Stations de lavage	ND
Total	93,6%

93,6% des salariés bénéficient d'un contrat à durée indéterminée dans la branche des services de l'automobile (hors apprentis et intérim).

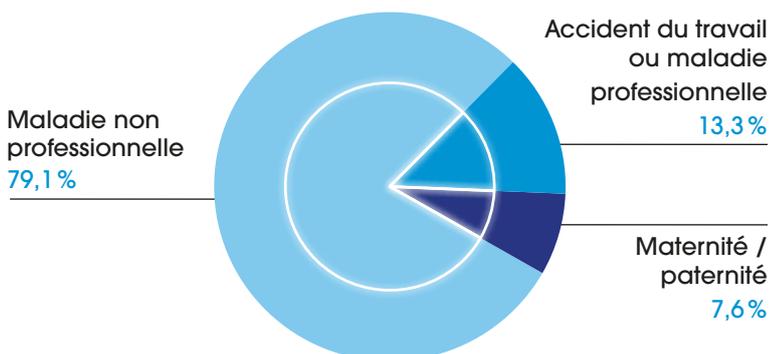
3.4 - Absences

Les absences (ou périodes d'inactivité) regroupent deux concepts :

- **Les arrêts de travail** dont les causes peuvent être de la maladie non professionnelle, de la maladie professionnelle, un accident professionnel ou un accident de trajet, ainsi que des congés maternité / paternité
- **Les congés** dont la nature peut être de la formation, ou relatif à la famille.

3.4.1 - Répartition des jours d'arrêts selon le motif de l'arrêt

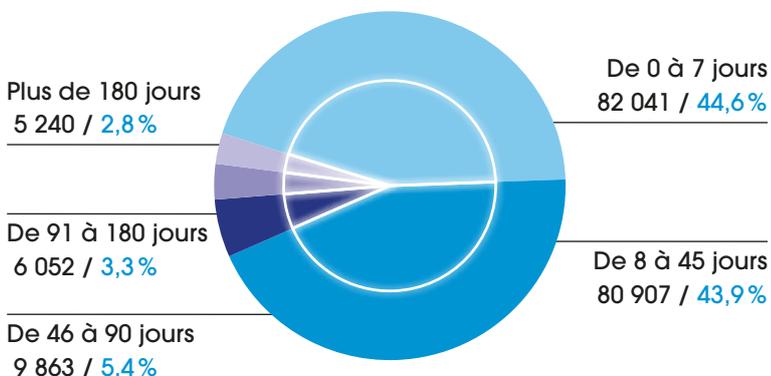
Source : IRPAUTO - 2018 - Nombre d'observations : 6 083 394 jours d'arrêt arrêts



79% des jours d'arrêts sont issus de maladies non professionnelles en 2018.

3.4.2. - Nombre d'arrêts selon la durée de l'arrêt

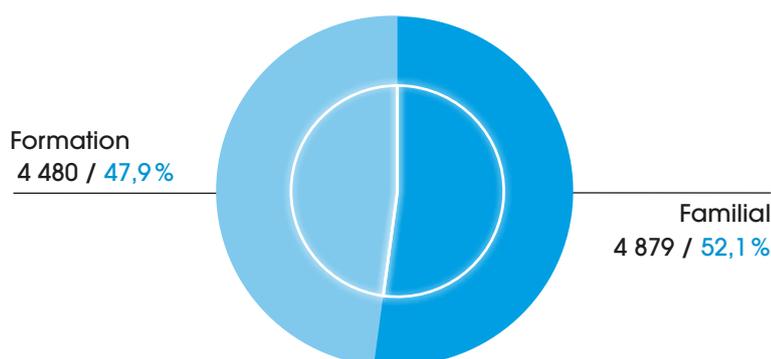
Source : IRPAUTO - 2018 - Nombre d'observations : 184 103 arrêts



En 2018, près de 45% des arrêts ont duré moins de 7 jours.

3.4.3. - Répartition du nombre de congés selon le type de congés

Source : IRPAUTO - 2018 - Nombre d'observations : 9 359 congés



Les congés pour motif familial sont légèrement plus nombreux que les congés visant une formation.

4 - Les horaires de travail

4.1 - Répartition des entreprises selon l'horaire collectif de travail

Source : IRPAUTO - 2018 - Nombre d'Observations : 44 660 entreprises

Secteur d'activité	35 heures	Plus de 35 heures
Commerce Automobile	94,0%	6,0%
Réparation Automobile	92,7%	7,3%
Commerce et réparation de véhicules industriels	93,7%	6,3%
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	94,0%	6,0%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	97,6%	2,4%
Commerce et réparation de motocycles	92,5%	7,5%
Commerce et réparation de cycles	95,2%	4,8%
Contrôle technique automobile	90,2%	9,8%
Ecoles de conduite	99,0%	1,0%
Location courte durée	96,4%	3,6%
Location longue durée	92,6%	7,4%
Démolisseurs-recycleurs	89,1%	10,9%
Parcs de stationnement	93,4%	6,6%
Stations de lavage	ND	ND
Total	93,9%	6,1%

4.2 - Le forfait jour

Source : IRPAUTO - 2018

Secteur d'activité	% de cadres au forfait
Commerce automobile	46,8%
Réparation automobile	13,9%
Commerce et réparation de véhicules industriels	39,7%
Commerce de détail d'équipements automobiles	36,3%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	43,4%
Autres activités	34,1%
Total branche	36,3%

4.3 - Les heures supplémentaires

Source : IRPAUTO - 2018 - Nombre d'observations : 60 804 entreprises et 509 408 salariés - ND : Non Déterminé

Secteur d'activité	% d'entreprises	% de salariés	Nombre moyen d'heures par salarié et par mois
Commerce Automobile	46,4%	31,9%	5h59
Réparation Automobile	45,2%	32,7%	6h12
Commerce et réparation de véhicules industriels	60,7%	43,5%	8h46
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	48,6%	27,9%	5h05
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	70,1%	33,4%	2h53
Commerce et réparation de motocycles	45,8%	36,5%	6h55
Commerce et réparation de cycles	44,6%	35,1%	4h58
Contrôle technique automobile	62,4%	43,2%	11h47
Ecoles de conduite	44,0%	30,8%	4h51
Location courte durée	40,1%	26,4%	4h55
Location longue durée	39,3%	11,2%	5h59
Démolisseurs-recycleurs	53,3%	28,6%	4h08
Parcs de stationnement	59,2%	35,0%	3h12
Stations de lavage	ND	ND	ND
Total	48,0%	32,5%	6h04

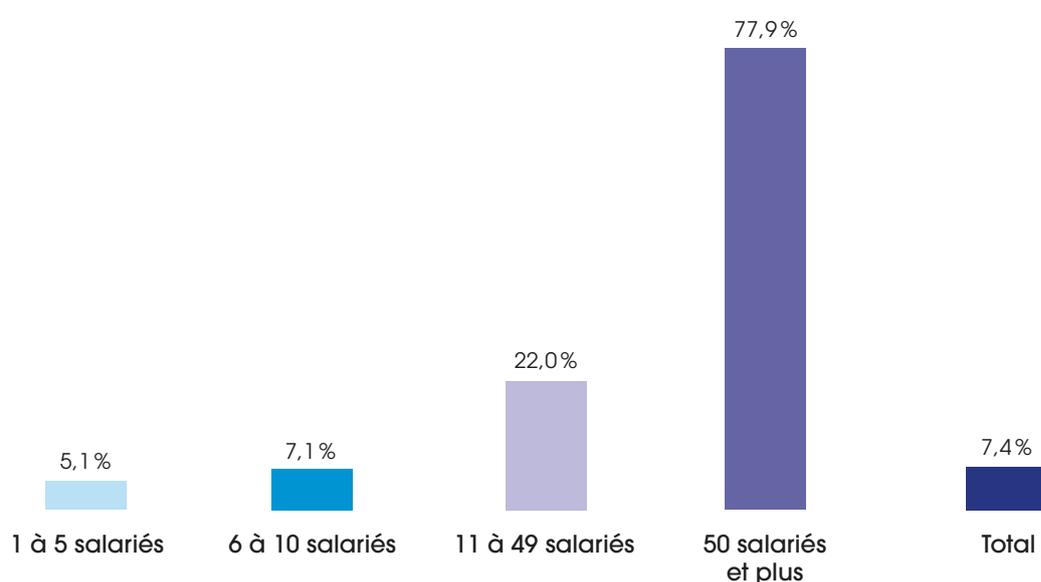
En 2018, un salarié de la branche des services de l'automobile faisait en moyenne 6h04 supplémentaires par mois.

5 - Les travailleurs handicapés

7,4% des établissements de la branche déclarent employer au moins un salarié en situation de handicap, ce qui représente 1,8% des salariés de la branche, soit près de 7 500 salariés, principalement pour handicap physique.

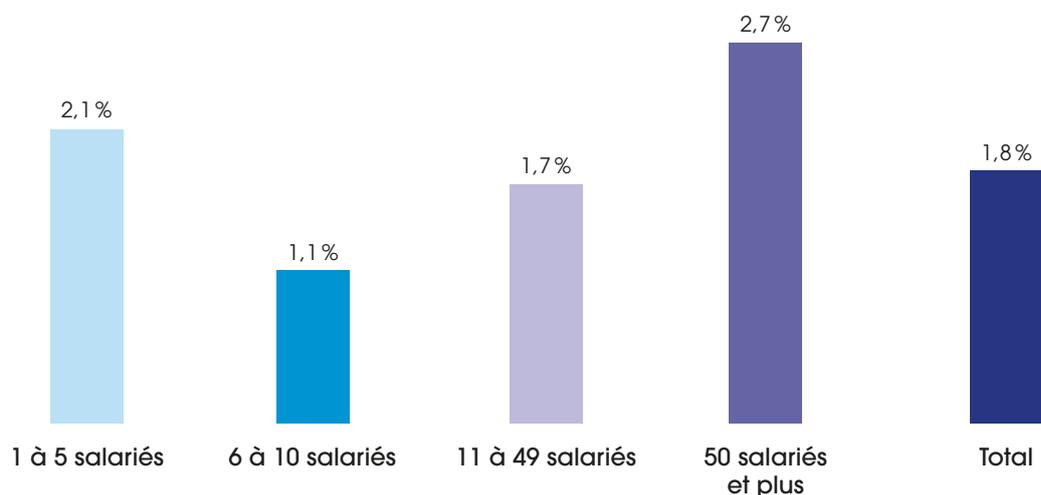
5.1 - Part d'établissements employeurs de salariés en situation de handicap par taille d'établissement

Source : Enquête recrutements 2017 - ANFA - salariés bénéficiant d'une reconnaissance administrative de handicap uniquement



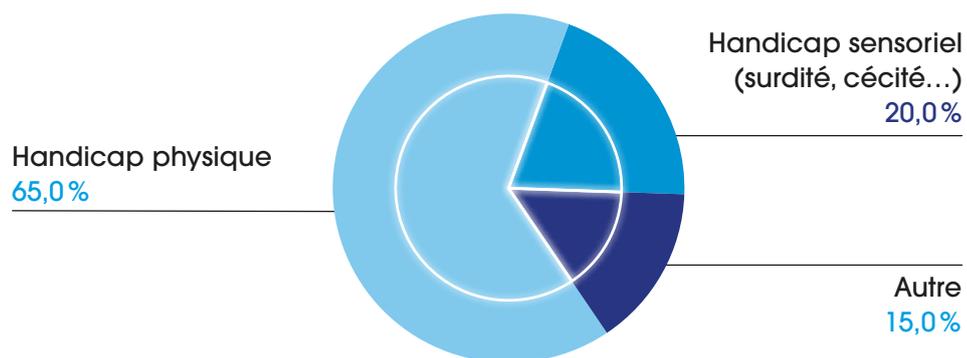
5.2 - Part de salariés en situation de handicap par taille d'établissement

Source : Enquête recrutements 2017 - ANFA - salariés bénéficiant d'une reconnaissance administrative de handicap uniquement



5.3 - Répartition des salariés en situation de handicap selon le type d'handicap

Source : Enquête recrutements 2017 - ANFA - salariés bénéficiant d'une reconnaissance administrative de handicap uniquement



Annexes

1. Glossaire des concepts
2. Note technique

1. Glossaire des concepts

1.1 - La Déclaration Annuelle de Données Sociales (DADS) issue de l'INSEE :

La déclaration annuelle de données sociales (DADS) est une formalité déclarative que doit accomplir toute **entreprise employant des salariés**. Dans ce document commun aux administrations fiscales et sociales, les employeurs fournissent annuellement et pour chaque établissement, un certain nombre d'informations relatives à l'établissement et aux salariés.

Pour chaque salarié les informations suivantes sont déclarées : la nature de l'emploi et la qualification, les dates de début et de fin de période de paie, le nombre d'heures salariées, la condition d'emploi (temps complet, temps partiel), le montant des rémunérations versées, etc. Pour l'Insee, les DADS permettent de produire des statistiques sur les salaires et l'emploi.

Caractéristiques techniques :

Unité statistique enquêtée	Établissement
Périodicité de l'opération	Les données des DADS sont exploitées chaque année par l'Insee. Les données de l'année N sont diffusées de manière provisoire en janvier N+2 pour les évolutions de salaire et au deuxième semestre pour les données détaillées.
Historique	<p>Depuis 1947 chaque employeur doit remplir un document administratif décrivant les périodes d'emploi et les salaires de ses salariés. Cette formalité obligatoire doit être accomplie par toute entreprise employant des salariés, en application de l'article R243-14 du code de la Sécurité sociale (Décret du 24 mars 1972) et des articles 87.240 et 241 de la loi 51-711 du 7 juin 1951 du code général des Impôts.</p> <p>L'Insee en est destinataire officiel depuis 1950 et en assure l'exploitation statistique. Au départ, l'Insee exploitait des documents fiscaux prêtés par la direction générale des Impôts.</p> <p>À partir de 2005, un nouveau format informatique "déclaration annuelle de données sociales unifiée" (DADS-U) permet aux entreprises et collectivités équipées d'un logiciel de paie intégrant cette norme de produire une seule déclaration dématérialisée.</p>
Méthodologie	<p>Depuis 1993, les DADS font l'objet d'une exploitation rénovée dont la principale particularité est l'exploitation exhaustive des salariés. En 2002, des améliorations méthodologiques ont été mises en place.</p> <p>Chaque DADS reçue subit alors un certain nombre de traitements parmi lesquels :</p> <ul style="list-style-type: none">- une vérification accrue du secteur d'activité de l'établissement et de la localisation des salariés de la DADS ;- la codification de la catégorie socioprofessionnelle (CS) et de la commune de résidence : il s'agit d'une codification automatique de libellés de profession déclarés "en clair" par le système informatique de codification des réponses aux enquêtes (application Sicore), développé par l'Insee. Les échecs de codage automatique (un salarié sur 12 en moyenne) sont ensuite en partie repris manuellement ;- la cohérence de la DADS sert à vérifier la cohérence interne de la DADS (cohérence des heures, de la durée, des rémunérations, de la condition d'emploi).

La diffusion des données INSEE-DADS est soumise au secret statistique selon les règles suivantes :

- Il est géré au niveau « poste », « employeur », jusqu'aux éventuelles reconstitutions de cases.
- On ne peut diffuser dans les DADS aucune case comportant moins de 5 salariés ou postes
- Aucun salarié (ou poste) ne doit représenter plus de 80% de la masse salariale d'une case.
- Aucune case ne doit se rapporter à moins de 3 entreprises ou 3 établissements.
- Aucune entreprise ou établissement ne doit représenter plus de 85% de la grandeur étudiée dans la case.

Principaux concepts liés à cette source :

Période, dates et durée d'emploi :

Pour chaque ligne salariée déclarée sont indiquées une ou au maximum deux périodes d'emploi caractérisées chacune par leur date de début et leur date de fin. Si le salarié a effectué plus de deux périodes dans l'année et dans le même établissement, seules les deux périodes les plus longues sont retenues.

Dans les DADS, une année compte 360 jours, soit 12 mois de 30 jours. Les dates vont donc de 1 à 360. La durée d'emploi est le nombre de jours correspondant à une ou plusieurs périodes d'emploi.

Poste :

Un poste correspond au cumul des lignes « salarié » d'un même salarié dans un même établissement, que ces lignes correspondent à des périodes d'emploi distinctes (exemple : emploi saisonnier) ou à des périodes d'emploi identiques (exemple : une ligne prime et une ligne salaire). Il est donc identifié par le couple NIR, SIRET.

Un salarié ayant travaillé dans deux établissements différents au cours de l'année se retrouve dans deux postes différents.

La proportion de postes résultant de l'agrégation de plus de 2 périodes n'est que d'environ 0,2%.

Poste non-annexe :

Un poste est considéré comme « non-annexe » si la rémunération nette est supérieure à 3 SMIC mensuels ou si la durée d'emploi dépasse 30 jours et 120 heures et 1,5 heures par jour. Sinon, le poste est considéré comme annexe.

Les utilisations les plus fréquentes des DADS concernent les postes non annexes seulement. Mais pour certains domaines particuliers (saisonnalité par exemple) la prise en compte de l'ensemble des postes est justifiée. **Pour la branche des services de l'automobile, seuls les postes non-annexes seront comptabilisés.**

Poste à temps complet :

Les seuils statistiquement établis pour les temps complets correspondent à un horaire annuel d'environ 1 450 heures à 1 800 heures soit au moins 80% de 1 820 heures (soit 52 semaines de 35 heures).

Équivalent-Temps-Plein :

Il correspond au volume de travail exprimé en heures et rapporté à un horaire annuel de référence : ETP = $\min(\text{NBHEUR}/\text{référence}, 1)$.

1.2 - Système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements / SIRENE issu de l'INSEE

Ce système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements (SIRENE) dont la gestion a été confiée à l'Insee enregistre l'état civil de toutes les entreprises et leurs établissements, quelle que soit leur forme juridique et quel que soit leur **secteur d'activité**, situés en **métropole**, dans les **Dom** (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion) et à Saint-Pierre et Miquelon. Les entreprises étrangères qui ont une représentation ou une activité en France y sont également répertoriées.

Principaux concepts liés à cette source :

Entreprise :

Pour le répertoire Sirene, une entreprise est une personne physique ou morale exerçant de manière indépendante une activité professionnelle non salariée.

Il existe deux grandes catégories d'entreprises :

- l'entreprise individuelle qui ne possède pas de personnalité juridique distincte de celle de son exploitant (par exemple : commerçant, artisan, profession libérale, exploitant agricole...);
- l'entreprise dite personne morale (par exemple : société anonyme (SA), société à responsabilité limitée (SARL)...).

Établissement :

Pour le répertoire Sirene, un établissement est une unité d'exploitation ou de production localisée géographiquement, individualisée mais dépendant juridiquement d'une entreprise. C'est le lieu où est exercée l'activité (magasin, atelier, entrepôt,...).

SIRENE :

Le numéro Siren est le numéro unique d'identification attribué à chaque entreprise par l'Insee. C'est un simple numéro d'ordre, composé de neuf chiffres non significatifs (excepté pour les organismes publics). Il n'a aucun lien avec les caractéristiques de l'entreprise.

Il est attribué une seule fois et n'est supprimé du répertoire qu'au moment de la disparition de la personne juridique (décès ou cessation de toute activité pour un entrepreneur individuel, cessation pour une personne morale). Ce numéro permet de suivre l'entreprise dans ses implantations géographiques, ses déplacements, pendant toute sa vie juridique. Pour une personne physique (artisan, commerçant, profession libérale...), ce numéro est attribué définitivement.

SIRET :

Le numéro Siret est le numéro unique d'identification attribué à chaque établissement (principal ou secondaire) par l'Insee. Ce numéro est un simple numéro d'ordre, composé de quatorze chiffres non significatifs : les neuf premiers correspondent au numéro Siren de l'entreprise dont l'établissement dépend et les cinq derniers à un numéro interne de classement (NIC). Il n'a aucun lien avec les caractéristiques de l'établissement. Il est fermé quand l'activité cesse dans l'établissement concerné ou lorsque celui-ci change d'adresse.

Tout établissement reçoit un Siret, même pour une entreprise qui exploite un établissement unique. Le Siret est lié à la personne juridique.

S'il y a changement de personnalité juridique, il y a changement de Siren et donc changement de Siret.

Le Siret est localisé :

- Si plusieurs entreprises exercent leur activité dans un même lieu, il y a autant de numéros Siret différents.
- Une entreprise possède autant de Siret qu'il y a de lieux différents où elle exerce son activité.

Un numéro attribué à un établissement d'une entreprise donnée n'est plus jamais utilisé au profit d'un autre établissement de cette entreprise.

Catégorie Juridique :

La catégorie juridique décrit le statut juridique de l'entreprise. Les différentes formes juridiques ont été créées par la loi, soit pour réglementer une activité, soit pour répondre à un vide juridique, mais le but est toujours d'adapter le droit aux réalités et aux besoins économiques.

Le droit des affaires distingue :

- l'entrepreneur indépendant (artisan, commerçant...);
- la société (SARL, SA...);
- le groupement (GIE, association).
- les auto-entrepreneurs

Activité Principale Exercée (APE) :

Dans le cadre de sa mission de gestion du répertoire Sirene, l'Insee attribue à des fins statistiques, pour l'entreprise et pour chacun des établissements de l'entreprise, un code dit activité principale exercée (APE) à partir de la nomenclature d'activités française (NAF) définie par le décret n° 2007-1888 du 26 décembre 2007.

On distingue le code activité principale exercée par l'entreprise (APEN) et le code activité principale exercée par l'établissement (APET).

L'attribution de ce code tient compte des informations déclarées par l'entreprise sur les formulaires déposés auprès des centres de formalités des entreprises (CFE). Lorsque plusieurs activités sont décrites, il est important de déclarer l'activité principale en premier.

L'article 5 du décret n° 2007-1888 du 26 décembre 2007 précise :

- I. - L'attribution par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), à des fins statistiques, d'un code caractérisant l'activité principale exercée (APE) en référence à la nomenclature d'activités ne saurait suffire à créer des droits ou des obligations en faveur ou à charge des unités concernées.
- II. - Les modalités d'application, et en particulier le classement des unités économiques dans des postes précis de ces nomenclatures, par une administration ou un service public en vue d'une utilisation spécifique (non statistique) de ces nomenclatures sont de l'entière responsabilité du service utilisateur.
- III. - Si un texte réglementaire ou un contrat fait référence à ces nomenclatures, les signataires ont l'entière responsabilité du champ qu'ils entendent couvrir. Il leur appartient d'explicitier ce champ aussi complètement qu'il est nécessaire.

Branche professionnelle :

La branche professionnelle n'a pas de définition juridique, ce concept se déduit des dispositions du code du travail organisant la négociation des conventions collectives. Dans le cas général, elle est formée par l'ensemble des entreprises comprises dans le champ d'une convention collective nationale déterminée, et elle est incarnée par les organisations patronales et syndicales de salariés représentatives dans le champ professionnel ainsi fixé.

Le champ professionnel d'une convention collective est obligatoirement déterminé en termes d'activités économiques, d'où la référence souvent faite, pour le définir, aux « codes APE ». C'est ainsi que les parties signataires d'une convention collective sont amenées à expliciter aussi précisément que possible les activités décrites par la NAF, conformément aux indications du III ci-dessus.

L'exercice n'est pas difficile lorsqu'une activité revendiquée par les organisations représentatives correspond exactement à celle décrite par un code APE déterminé.

Dans le cas où une activité particulière est l'une de celles décrites par un code APE dans un ensemble plus large, un chevauchement peut apparaître lorsque des conventions collectives différentes ne sont pas suffisamment précises dans leurs définitions, ou bien lorsque plusieurs organisations patronales relevant de champs professionnels différents revendiquent une même activité. Le ministère du travail ne rend jamais obligatoires des champs professionnels qui se chevauchent. Dans un tel cas, il invite les organisations concurrentes à s'entendre entre elles pour faire émerger une solution acceptée par tous et, à défaut, il peut diligenter une « enquête de représentativité » pour qualifier la situation avant de prendre l'arrêté d'extension qui va entériner le champ de la convention collective pour tous les employeurs qui y sont inclus.

Auto-entrepreneur :

Le régime de l'« auto-entrepreneur » s'applique depuis le 1er janvier 2009 aux personnes physiques qui créent ou possèdent déjà une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités exclues), à titre principal ou complémentaire, et dont l'entreprise individuelle remplit les conditions du régime fiscal de la micro-entreprise et qui opte pour exercer en franchise de TVA.

Il offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. L'auto-entrepreneur bénéficie :

- d'un régime micro-social simplifié ;
- d'une dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants, ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans ; toutefois, l'auto-entrepreneur qui crée une activité artisanale à titre principal, doit s'inscrire au RM.
- d'une exonération de TVA ;
- et sur option, d'un régime micro-fiscal simplifié (versement libératoire de l'impôt sur le revenu) et d'une exonération de la cotisation foncière des entreprises pendant 3 ans à compter de la date de création. (source : INSEE)

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le statut d'autoentrepreneur est devenu microentrepreneur.

Au sein de la branche des services de l'Automobile, un nombre important d'auto-entrepreneurs s'est déclaré dès 2009 dans les différentes activités que comprend la branche. Ainsi, en 2009, près de 5 900 créations d'auto-entreprises ont été enregistrées.

1.3 - Données ACOSS

Les données ACOSS sont disponibles sur le site <http://www.acoss.fr> et remplacent les données sur l'emploi salarié publiées habituellement par Pôle emploi mais non disponibles en 2011. Ce texte est issu du site de l'ACOSS.

Les Bordereaux Récapitulatifs de Cotisations (BRC) sont remplis par les établissements employeurs du régime général exerçant leur activité en France (Métropole et Dom) qui déclarent aux Urssaf leurs cotisations sociales, les différentes assiettes salariales (plafonnée, déplafonnée, CSG) donnant lieu à cotisations ou à allègements, ainsi que leurs effectifs salariés. Cette déclaration est mensuelle si l'effectif de l'entreprise est supérieur à 10 salariés et en principe trimestrielle en deçà de ce seuil.

La base Séquoia centralise depuis janvier 1997 ces déclarations et comporte environ 600 000 comptes mensuels et 1 300 000 comptes trimestriels actifs (plus du double en comptabilisant les comptes actifs au moins une fois depuis 1997).

Le champ des données ACOSS couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'État ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Il est très proche de ceux de l'Unedic - Pôle emploi (hors grandes entreprises nationales) et de l'Insee (qui inclut l'emploi à domicile). Pour le secteur de l'agriculture, la branche du recouvrement n'a qu'une couverture marginale par rapport à la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Cette dernière est présente également dans le domaine des industries agroalimentaires (IAA), du commerce de gros et des services financiers, pour lesquels la couverture des Urssaf n'est donc pas totale.

La dernière nomenclature d'activité NAF (articulée sur la nomenclature européenne NACE et la nomenclature internationale) est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2008.

L'effectif salarié est un effectif en fin de trimestre ; chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif réel en fin de mois diffère d'autres notions d'emploi faites en ETP ou qui excluent certaines catégories de salariés dont les emplois aidés. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf et l'ACOSS.

Les séries trimestrielles de l'emploi produites par l'ACOSS sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique. Par cette labellisation, l'Autorité de la statistique publique reconnaît la conformité de la production des statistiques d'emploi trimestrielles de l'Acoss aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données.

1.4 - Autres concepts

Succursale (source : greffe du tribunal de Caen)

http://www.greffe-tc-caen.fr/rcs_etabs.php

La succursale n'a pas de définition légale, mais elle est communément analysée comme une forme d'établissement secondaire (donc distinct de l'établissement principal mais n'ayant pas de personnalité morale propre), disposant d'une certaine autonomie. La succursale exerce une activité dans des locaux et avec un personnel distinct de celui de l'établissement principal. Elle doit avoir à sa tête un salarié de la « maison-mère », habilité à traiter avec les tiers.

La succursale est un établissement secondaire, mais tout établissement secondaire n'est pas une succursale.

Filiale (source : greffe du tribunal de Caen)

Notion exclusive aux personnes morales, la filiale est une société, ayant une personnalité juridique distincte de la « société-mère » et donc une existence autonome (et inscrite au RCS). On parle de filiale, au sens de l'article L.233-1 du code de commerce, quand une société a une participation de plus de 50% dans le capital d'une seconde.

Siège social (source : greffe du tribunal de Caen)

Le siège social est une notion propres aux sociétés, il s'agit en quelque sorte de leur domicile, c'est un élément d'identification qui doit figurer à ce titre dans les statuts. Il peut être défini comme le «centre de la vie juridique de la société», le lieu unique où, en principe, fonctionnent les organes de directions et les principaux services de la société.

Le siège social est important car il détermine la nationalité de la société. Ainsi, une société ayant son siège en France sera considérée comme française, et se verra appliquer le droit français. Il détermine également le tribunal territorialement compétent.

L'article L.123-11 du code de commerce dispose que «toute personne morale demandant son immatriculation au RCS doit justifier de la jouissance du ou des locaux où elle installe (...) le siège de l'entreprise». Cette justification peut-être apportée par une autorisation du propriétaire des murs, un contrat de bail,...

Les statuts doivent mentionner le siège réel de l'entreprise, c'est à dire le lieu où est effectivement dirigée la vie de la société (sauf le cas des contrats de domiciliation). Si le siège indiqué est considéré comme fictif, pour des raisons fiscales par exemples, les juges ont la possibilité de déterminer souverainement le siège réel.

Le greffe du tribunal de commerce du lieu d'immatriculation du siège est communément appelé «greffe principal».

Établissement principal (source : greffe du tribunal de Caen)

L'établissement est entendu comme un lieu d'exploitation commerciale, et donc rattaché à un fonds de commerce ou à une activité, contrairement au siège social.

Le lieu de l'établissement principal est dans la majorité des cas le même que celui du siège social pour les sociétés. Mais ce n'est en rien une obligation, il peut être situé à une adresse différente, que ce soit ou non dans le même ressort du greffe.

Établissement secondaire (source : greffe du tribunal de Caen)

L'article R.123-40 le définit comme «tout établissement permanent, distinct du siège social ou de l'établissement principal et dirigé par la personne tenue à l'immatriculation, un préposé ou une personne ayant le pouvoir de lier des rapports juridiques avec les tiers».

Lors de l'ouverture d'un premier établissement dans le ressort d'un tribunal où il n'est pas immatriculé à titre principal (donc un établissement secondaire), le dirigeant procède à l'inscription au greffe du ressort de l'établissement secondaire (dans le délai d'1 mois avant ou après cette ouverture en vertu de l'article R.123-41), ce greffe dit «secondaire» avertira le greffe dit «principal», qu'un établissement a été ouvert dans son ressort.

Si un second établissement est ouvert dans le même greffe «secondaire» (il y a donc au moins 2 établissements secondaires dans ce même ressort), le dirigeant procède pareillement à l'inscription de ce nouvel établissement, mais le greffe «principal» ne sera cette fois pas informé (voir ci-dessous).

Établissement complémentaire (source : greffe du tribunal de Caen)

L'établissement complémentaire est un nouvel établissement ouvert dans le ressort d'un greffe où est déjà immatriculé au moins un autre établissement (voir article R.123-43). Ainsi, on peut ouvrir un établissement complémentaire dans le greffe «principal» (celui du siège pour les sociétés, ou de l'établissement principal pour les commerçants personnes physiques), ou dans le(s) greffe(s) secondaire(s) lorsqu'au moins un établissement secondaire est déjà immatriculé.

2. Note technique

Les particularités des activités de la branche des services de l'automobile ayant un code NAF partagé

1 - NAF 52.21Z. Les parcs de stationnement

Les parcs de stationnement sont organisés en trois niveaux :

- la holding,
- les sociétés de capitaux, filiales de la holding,
- les sociétés d'exploitation qui portent le personnel.

Le dénombrement des unités statistiques porte uniquement sur les sociétés d'exploitation.

2 - NAF 85.59B. Les centres de formation à la conduite

En 2015, l'Observatoire de l'ANFA a récupéré auprès du ministère de l'Intérieur la liste exhaustive des Centres de Formation à la Conduite (CFM) issue de la base RAFAEL.

Cette liste comptait 207 établissements en 2015 agréés par le ministère pour dispenser la formation de moniteur d'auto-école, dont 203 en France métropolitaine.

Répartition des centres de formation à la conduite agréés selon le code NAF :

Source : INSEE-SIRENE

Code NAF entreprise	Intitulé du code	Nb d'entreprises
8553Z	Enseignement de la conduite	131
8559A	Formation continue d'adultes	20
8559B	Autres enseignements	14
Autres codes NAF		38
Total		203

Les entreprises dont l'activité principale est la formation de moniteurs d'auto-école (code NAF 85.59B) restent rares. Dans la majorité des cas, l'entreprise a pour activité principale l'enseignement de la conduite (code NAF 85.53Z) et la formation de moniteurs d'auto-école n'est qu'une seconde activité en termes de chiffre d'affaires. Certaines entreprises sont également enregistrées sous le code NAF 85.59A (formation continue d'adultes).

3 - NAF 45.32Z et 46.77Z. Les recycleurs

Les démolisseurs-recycleurs sont répertoriés, selon la convention collective, sous deux codes NAF :

- Le code 45.32Z : il s'agit dans ce cas du commerce de détail de pièces automobiles d'occasion.

- Le code 46.77Z : il s'agit ici du commerce de gros de pièces automobiles d'occasion.

Au 31/12/2017, l'ANTS liste 1 459 entreprises agréés par l'Etat au titre de la réglementation VHU.

1 309 de ces entreprises ont un SIREN connu, distinct, diffusable dans les bases de données INSEE SIRENE en 2017 et sont en France Métropolitaine. Le tableau suivant montre qu'une partie de ceux-ci sont comptabilisés dans les codes NAF du Commerce automobile et de la Réparation automobile.

Répartition des démolisseurs agréés selon le code NAF :

Source : INSEE

Code NAF entreprise	Intitulé du code	Nb d'entreprises
3832Z	Récupération de déchets triés	288
3831Z	Démantèlement d'épaves	151
4511Z	<i>Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers</i>	228
4520A	<i>Entretien et réparation de véhicules automobiles légers</i>	140
4532Z	Commerce de détail d'équipements automobiles	186
4677Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de déchets et débris	194
Autres codes NAF		122
Total		1 309

4 - NAF 8129B. Les stations de lavage

Lors du changement de nomenclature NAF en 2008, les entreprises de lavage qui étaient englobées dans la NAF 747Z se sont dispersées dans les codes NAF suivants : 8121Z (Nettoyage courant des bâtiments), 8122Z (Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel).

Dans ces circonstances, l'OBSA a pris la décision de ne pas publier de données relatives à ces stations de lavage pour le rapport des données sociales 2017. Si une nouvelle constance est observée dans les données ces prochaines années, elles seront alors présentées dans le rapport.

Organisations patronales

- CNPA : Conseil National des Professions de l'Automobile
- ASAV : Alliance des Services Aux Véhicules
- FNA : Fédération Nationale de l'Artisanat Automobile

Organisations salariales

- Fédération Confédérée FO de la Métallurgie
- Fédération de la Métallurgie/CFE-CGC
- Fédération Générale des Mines et de la Métallurgie/CFDT
- Fédération des Travailleurs de la Métallurgie/CGT
- Fédération Nationale CFTC des Syndicats de la Métallurgie et Parties Similaires